

**RAPPORT DE
L'ETUDE DE REVUE
POUR
LE PROJET D'EXTENSION DU PORT DE
PECHE ARTISANALE DE BOULBINET
EN
REPUBLIQUE DE GUINEE**

OCTOBRE 2007

**AGENCE JAPONAISE DE
COOPERATION INTERNATIONALE**

**RAPPORT DE
L'ETUDE DE REVUE
POUR
LE PROJET D'EXTENSION DU PORT DE
PECHE ARTISANALE DE BOULBINET
EN
REPUBLIQUE DE GUINEE**

OCTOBRE 2007

**AGENCE JAPONAISE DE
COOPERATION INTERNATIONALE**

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République de Guinée, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de l'agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude de revue pour le Projet d'Extension du Port de Pêche Artisanale de Boulbinet.

Du 7 au 21 juillet 2007, la JICA a envoyé en Guinée, une mission de l'étude de revue.

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement de la République de Guinée, la mission a effectué des études sur les sites du Projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et un rapport de l'étude de revue a été préparé.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du Projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République de Guinée pour leur coopération avec les membres de la mission.

Octobre, 2007

Masafumi KUROKI
Vice-président,
Agence japonaise de coopération
internationale

Octobre, 2007

LETTRE DE PRESENTATION

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude de revue pour le Projet d'Extension du Port de Pêche Artisanale de Boulbinet en République de Guinée.

Cette étude a été réalisée par ICONS International Cooperation Inc., pendant la durée de 3,5 mois de juillet à octobre 2007, sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude nous avons tenu pleinement compte de la situation actuelle en Guinée, pour étudier la pertinence du Projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce Projet, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Yasunari KOYANAGI
Chef de consultant
Équipe de l'étude de revue pour
le Projet d'Extension du Port de Pêche
Artisanale de Boulbinet
ICONS International Cooperation Inc.

CARTE



CARTE SIMPLIFIEE DE CONAKRY





Le Projet d'Extension du Port de Pêche Artisanale de Boulbinet

Liste des figures et tableaux

Résumé

Tableau 1 Comparaison entre la situation actuelle et le concept de base.....	iii
--	-----

Chapitre 1

< Tableaux >

Tableau 1-1 Installations planifiées et contenu lors du concept de base.....	1-3
--	-----

Chapitre 2

< Tableaux >

Tableau 2-1 Avantages et désavantages pour l'installation des équipements par les nouvelles demandes relatives au bâtiment pour les activités connexes (cloisons)	2-3
Tableau 2-2 Répartition des prestataires connexes (commerçants).....	2-5
Tableau 2-3 Installations planifiées après l'étude de revue	2-8
Tableau 2-4 Programme d'exécution	2-13
Tableau 2-5 Répartition des travaux à la charge de la partie japonaise et de la partie guinéenne	2-14
Tableau 2-6 Frais de la charge de la partie guinéenne.....	2-18
Tableau 2-7 Port de pêche artisanale de Boulbinet : frais d'exploitation, d'entretien et de gestion après son extension	2-20

<Figures>

Figure 2-1 Relations entre le Projet et le plan en amont.....	2- 1
Figure 2-2 Plan de disposition	2- 9
Figure 2-3 Bâtiment pour les activités connexes (plan)	2-10
Figure 2-4 Organigramme des utilisateurs du Port.....	2-16

Chapitre 3

< Tableaux >

Tableau 3-1 Comparaison entre la situation actuelle et l'après- Projet	3-2
Tableau 3-2 Effets attendus après la réalisation du Projet	3-3

Glossaire d'abréviations

	Etude du concept de base
CDD	Comité de Développement du Débarcadère
DFID	Département britannique du Développement International
DGPPAB	Direction Générale du Port de Pêche Artisanale de Boulbinet
E/N	Echange de Notes
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EIE	Etudes d'Impact Environnementales
UE	Union Européenne
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
PIB	Produit Intérieur Brut
RNB	Revenu National Brut
HACCP	Système d'analyse des dangers et de maîtrise de points critiques
FMI	Fonds Monétaire International
IPPTE	Initiative en faveur de Pays Pauvres Très Endettés
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
OAV	Office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne
APD	Aide Publique au Développement
UNPAG	Union Nationale Des Pêcheurs Artisans de Guinée

Résumé

Résumé

La République de Guinée (désignée ci-après "Guinée"), située à peu près au niveau du 10^{ème} degré de latitude nord sur la côte ouest de l'Afrique, est caractérisée par une grande diversité naturelle et ethnique. Elle possède quelque 350 kilomètres de littoral donnant sur l'Océan Atlantique et est constituée dans sa zone centrale par le Plateau de Guinée.

Ce pays, qui dispose du tiers des réserves mondiales de bauxite, est riche en ressources du sous-sol, et les produits de l'industrie minière y représentent la plus grande partie des exportations d'une part et d'autre part, l'agriculture, qui bénéficie de ressources hydrographiques abondantes, occupe 80% de la population, et l'industrie de la pêche est favorisée par des pêcheries de qualité, la Guinée possédant le plus grand plateau continental d'Afrique de l'Ouest. Malgré ces grandes potentialités de développement, la productivité reste néanmoins faible, ces industries étant prisonnières de techniques archaïques dues à une dimension artisanale. La pêche de la Guinée, avec une production totale de 38,8 milliards FG (francs guinéens), ne représente que 0,8% du PIB, pourcentage qui n'est guère élevé. Mais elle est pourvoyeuse d'emplois, et a également une place importante comme industrie vivrière, fournissant les 3/4 de la consommation en protéines animales de la population nationale. La pêche artisanale constitue notamment un secteur essentiel, assurant environ 68 700 tonnes (56%) des quelque 123 000 tonnes de débarquement total.

Dans la « Guinée Vision 2010 », texte qui définit la politique de développement national à moyen terme du pays, le gouvernement de la Guinée considère le développement du secteur primaire comme un point stratégique essentiel, et poursuit sur la base de ce plan de développement une politique de la pêche fondée sur l'idée d'utilisation durable des ressources halieutiques. Il lance ainsi trois thèmes : « la stabilisation de l'offre alimentaire » grâce aux produits de la mer (protéines animales), « l'obtention de devises étrangères » de manière durable, et « la création et la promotion des emplois » dans le secteur de la pêche. Il accorde notamment un rang de priorité élevé au développement de la pêche à petite échelle (pêche artisanale), et met en œuvre des mesures directement utiles, comme l'aménagement des débarcadères.

Le Port de pêche artisanale de Boulbinet aménagé en 2000 grâce à la Coopération financière non-remboursable du Japon, est le seul port du pays à être équipé d'un ponton de débarquement, et le seul port accrédité pour le débarquement des poissons frais destinés à l'exportation vers l'Union Européenne. Il a ainsi connu une forte augmentation de ses utilisateurs : embarcations de pêche, pêcheurs, mareyeurs, détaillants et transformateurs-fumeurs. En conséquence de cette croissance sont concentrées aux abords les embarcations dont le nombre est 2,3 fois supérieur à la capacité prévue par les plans initiales de la construction, et le volume du débarquement atteint le double. Suite également à l'augmentation des consommateurs individuels qui a contribué à l'animation du hall de vente de poisson frais, le Port est devenu trop exigu et ne peut plus répondre à la multiplication des embarcations de pêche et des utilisateurs des infrastructures portuaires. L'affluence qui en découle constitue une entrave au bon fonctionnement des opérations de débarquement et de distribution, au niveau de l'efficacité, de l'hygiène et de la sécurité.

C'est dans ce contexte que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a élaboré un Projet

d'extension du Port de pêche artisanale de Boulbinet, projet qui vise, par l'agrandissement et l'aménagement du Port, l'amélioration du rendement des embarcations et l'augmentation du volume des produits de la mer distribués selon des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes. La Guinée a ainsi présenté une requête de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour la réalisation de ce Projet. En réponse à cette requête, le gouvernement du Japon a décidé la mise en œuvre de l'étude nécessaire et la JICA a envoyé les missions d'étude ci-dessous a effectué l'étude préliminaire ainsi que l'étude du concept de base.

Etude préliminaire	: du 1 ^{er} au 26 octobre 2005
Etude du concept de base	: du 25 février au 25 mars 2006
Mission d'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base	: du 20 au 31 août 2006

Tenant compte du résultat de l'étude préliminaire, la mission d'étude du concept de base a étudié et examiné le contexte du projet, son contenu, les conditions naturelles, les situations socio-environnementales, le système de gestion et de maintenance, ainsi que les conditions de construction à travers son étude du concept de base et l'analyse faite au Japon sur la base de ses résultats. Elle a ainsi déterminé l'étendue et le contenu du Projet qui est convenable à la Coopération financière non-remboursable, et après avoir donné aux organismes concernés du gouvernement de la Guinée des explications et concerté avec eux sur le résultat des études et la teneur du concept de base, un accord de principe a été établi.

En conclusion, l'étendue de la Coopération financière non-remboursable du Japon jugée pertinente pour ce Projet porte sur l'extension du remblai sur la lagune, uniquement la partie nord-ouest avoisinant le site, l'élargissement du poste d'accostage utilisé aux moments d'affluence des embarcations de pêche, l'agrandissement de la fabrique de glace, la création du hall de vente de poisson frais (vente au détail) etc. Le concept de base ci-dessous a été défini comme le montre le tableau comparatif (voir la colonne droite du tableau ci-dessous).

Tableau 1 Comparaison entre la situation actuelle et le concept de base

[Comparaison de la dimension des installations · équipements]

Désignation	Situation actuelle	Concept de base
Terrain remblayé	(surface totale du site 14.253m ²)	surface totale du site : 19.173m ² (terrain existant 14.253m ² + remblayé 4.200m ² + site devant la porte 1.040m ²)
Aménagement par l'augmentation des protections du ponton existant	3 postes d'accostage des embarcations de pêche (ponton incliné, sur le côté il n'y a pas d'équipement d'attachement des embarcations)	Total : 7 postes d'accostage (4 postes d'accostage sur le ponton horizontal à construire à côté du ponton existant / extrémité longueur 50m - largeur 5m, route d'accès 45 m-5 m)
Slipway (appartenance au terrain remblayé)	-----	1 slipway (longueur 25m-largeur 15m, différence entre le haut et le bas 2,5m (pente env. 1/10) du côté de la mer du terrain remblayé, utilisé pour monter et descendre les embarcations et réservé aux contacts avec la mer)
Creusement du point d'ancrage réservé à des travaux	-----	Excavation 90m ³ (zone maritime pour manipulation des embarcations destinée au ponton à agrandir)
Fabrique de glace	Fabrication de glace 10 tonnes/jour, installations de la fabrication et conservation de glace de 10 tonnes (actuellement la capacité de fourniture 44% par rapport aux besoins)	Augmentation de la capacité : fabrication de glace 10 tonnes/jour, et conservation de 10 tonnes de glace (installer par agrandissement et aménagement du plancher de la zone de manutention existante, surface concernée de 288m ²) Y compris la capacité existante, total : 20 tonnes/jour, conservation 20 tonnes
Chambre froide	Chambre froide à capacité de conservation de 2 tonnes (chambre existante remplie de poissons des mareyeurs, besoin d'espace pour la conservation des poissons des pêcheurs)	Chambre froide à capacité de conservation de 2 tonnes Y compris la chambre existante, total : 4 tonnes
Hangars de fumage	Fumoirs existants autorisés : 52 fumoirs Fumoirs non autorisés de fabrication privée : 70 à peu près Problème d'hygiène Manque de fumoirs	2 hangars (74 nouveaux fumoirs autorisés, 328m ² /hangar) y compris les hangars existants, total : 126 fumoirs autorisés Construction d'abri à bois et bâtiment de prétraitement de poisson frais
Boxes pour les intrants de pêche	Existant : 1 box de 24 pièces. (insuffisant par rapport au nombre des pêcheurs)	1 nouveau box à construire (180m ²) 24 pièces Y compris existants, total : 52 pièces
Bâtiments pour les activités connexes	116 boutiques provisoires de fabrication privées, possession privée, baraques alignées	Nouveaux bâtiments (1.008m ³) Division dans 6 bâtiments concernés, total : 108 boutiques
Toilettes publiques	2 douches, 4 toilettes sans distinction homme et femme) existants Manque en nombre absolu de douches et de toilettes, et délabrement	2 bâtiments des toilettes à construire à nouveau (97,4m ²), 6 cabines de toilettes par sexe, 2 cabines de douche Y compris l'existant, total : 10 cabines de douche, 16 cabines des toilettes
Hall de vente de poisson frais	70 détaillants des poissons frais vendent sur le chemin et sur la zone de manutention Pas de bâtiment	Nouveau hall à construire (594m ²) Construction de 70 nouveaux stands de vente
Espace de réparation des filets et embarcations de pêche	Pas d'espace de réparation, mais ça se fait en plein air du côté nord du bâtiment administratif du Port de pêche existant	Espace de réparation des filets (à peu près 1.400m ²) Espace de réparation des embarcations (à peu près 860m ²)
Installations de traitement des eaux usées	Traitement et purification des usées issues uniquement du bâtiment administratif du Port de pêche existant	4 nouvelles fosses septiques à construire pour traiter des eaux usées issues du hall de vente de poisson frais, du bâtiment de prétraitement de poisson frais et des toilettes publiques
Autres installations	-----	Installation d'un nouveau réservoir de stockage d'eau de 50 tonnes, installation de 2 nouveaux dépôts d'ordures
Travaux extérieurs	-----	Pavage à l'intérieur du Port de pêche où les établissements existent (1.437m ²) Pavage devant la porte (1.040m ²)

[Comparaison des fonctions et capacités]

Désignation	Situation actuelle	Concept de base
Attente au poste de débarquement au moment de pic	45-50 min. en moyenne	10 min. en moyenne
Volume de débarquement	16,1 tonnes/jour	17,6 tonnes /jour
Production de produits fumés	2 tonnes/jour	2,4 tonnes/jour
Quantité de barques de pêche à fournir en glace	44%	90%

Il a été prévu que le présent Projet serait approuvé par le conseil de cabinet en tant que projet à effectuer en 2 phases conformément aux résultats de l'étude du concept de base et que le lancement d'appel d'offres étaient initialement programmé à la mi-janvier 2007 après la signature de l'Echange de Notes passée au 29 novembre 2006.

Toutefois, il y eu un légère retard sur le déplacement des constructions privées existants à l'intérieur du site et les travaux du déplacement temporaire des utilisateurs des installations portuaires. S'ajoutant à cela, la grève générale s'est déroulée notamment à la capitale Conakry depuis le 10 janvier 2007, ce qu'il en a résulté de troubles politiques et sécuritaires sur tout le territoire et les autorités japonaises ont recommandé aux ressortissants japonais de s'évacuer à l'extérieur du pays. Par la suite, le présent Projet a été renvoyé temporairement juste avant la publication de l'appel d'offres programmée voire il a été enfin suspendu.

Dans une telle situation, le gouvernement guinéen ayant levé l'état de siège à la fin février a désigné et promulgué son nouveau Premier Ministre en accord avec les syndicats (Union), etc. Suite à cela, les syndicats ont annoncé l'arrêt temporaire de la grève générale à la fin mars, en outre le nouveau gouvernement a été formé. L'état a ainsi commencé à reprendre ses fonctions et en même temps la vie des populations est normalisée et la sécurité est en train d'être rétablie. De fait, le gouvernement du Japon a commencé à se préparer par la voie diplomatique.

Sur la base du contexte qui vient d'être mentionnée, le gouvernement du Japon a envoyé une mission d'étude en 15 jours pour la période du 7 au 21 juillet 2007. Ladite mission a pour le but d'effectuer l'étude de revue visant à examiner les changements sur la situation actuelle en comparaison avec celle lors de l'étude du concept de base, à réviser le coût initialement estimé et à réestimer le coût du Projet de sorte que le présent Projet soit effectué en tant que projet à réaliser en l'année budgétaire japonaise 2007.

Au cas où le présent Projet basé sur les dimensions et le concept ci-dessus serait réalisé dans le cadre de la Coopération financière non remboursable du gouvernement japonais, la durée des travaux après la conclusion de contrat avec entrepreneur est estimée à 19 mois couvrant deux phases.

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture sera l'organisme responsable et d'exécution du présent Projet. Le Port de pêche artisanale de Boulbinet, organisme subordonné de la Direction nationale de la pêche maritime dépendant directement au chef de cabinet du Ministère, s'occupera de la gestion et de l'administration du Projet.

Le Port de pêche artisanale de Boulbinet, que gère et administre la Direction générale de port de

pêche artisanale de Boulbinet (DGPPBA) depuis son ouverture en juin 2000 (depuis environ 7 ans), a prouvé sa compétence concernant l'exploitation, la maintenance et la gestion. L'organisation bien structurée de son personnel de 59 membres, y compris des techniciens permanents pour l'équipement de congélation, assurera sans problèmes la gestion et la maintenance.

Par ailleurs, un déficit d'exploitation est à prévoir à cause de la hausse subite des charges d'électricité et d'eau, mais il sera possible d'y remédier par une révision à la hausse le prix de glace actuellement bon marché ainsi que les droits d'utilisation des installations. Entre temps le gouvernement de la Guinée compenserait une partie du frais d'exploitation par le budget spécial (issu de la budgétisation d'une partie de fonds accordés par d'autres pays donateurs) et il n'y aura pas de grand problème au niveau de frais d'exploitation, de maintenance et de gestion.

Les effets bénéfiques escomptés du présent Projet sont les suivants :

(1) Effets directs

Le rajout du ponton horizontal permettra le débarquement plus efficace et sécurisé des embarcations de poissons démersaux frais en créant des postes d'accostage passant de 3 à 7 points au moment d'affluence maximale. L'attente de débarquement sera réduite au 1/5^e, 10 minutes en moyenne.

La capacité des équipements de production de glace (10 tonnes par jour) et de réfrigération (réserve de 2 tonnes, -10°) sera doublée, ce qui permettra un taux de fourniture de glace aux embarcations d'environ 90% au lieu des 44% environ actuels. L'augmentation de capacité de réfrigération laisse espérer la baisse des pertes de poissons après capture et l'augmentation de la plus-value.

Le temps d'attente de production de glace et le nombre de jours de repos forcé de pêche des embarcations diminueront, ainsi l'efficacité des sorties en mer augmentera. Les embarcations pêchant les poissons frais destinés à l'exportation, les embarcations de filet maillant de fond et les embarcations de poissons démersaux comme poisson-chat sortiront 6 fois de plus par an (environ 36 jours) et le débarquement total du Port augmentera de 1,5 tonne par jour, soit de 3 tonnes en moyenne par an par embarcation.

La création d'un nouveau hall de vente permettra la vente au détail plus efficace et plus hygiénique des poissons frais. Cela évitera également la perte et la baisse de qualité lors de la vente et de l'expédition des produits.

Le remplacement des anciens fumoirs par 74 neufs plus performants permettra une augmentation de production plus efficace et plus hygiénique concernant les produits fumés. Environ 20% d'augmentation sont escomptés.

Après la démolition des boutiques privées de vente au détail, les points de vente seront rassemblés dans les nouveaux bâtiments. Ainsi la vente au détail d'articles de pêche, d'équipements d'embarcations, de provisions, de pièces détachées et d'articles divers

deviendra possible sans influence des intempéries. Cela contribuera également à la diminution des encombrements et à la réutilisation plus efficace des terrains.

L'agrandissement et l'aménagement des installations ci-dessus permettront la diminution du temps de distribution et de négociation des produits et la diminution des coûts tout en évitant les encombrements dans le Port.

(2) Effets indirects :

Avec l'agrandissement et l'aménagement du Port, la distribution de poissons frais et de produits fumés à l'intérieur et à l'extérieur du pays augmentera.

Le revenu des milieux de la pêche augmentera avec la promotion de la distribution.

Les résultats de l'étude de la pertinence de l'exécution de ce Projet dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon sont comme suit.

- (1) Le gouvernement guinéen accorde à la promotion de la pêche artisanale une haute priorité en pensant que les pêcheurs artisanaux appartiennent à une couche pauvre de la population et prend des mesures en ce sens. Les bénéficiaires du Projet sont les habitants ordinaires y compris couches sociales pauvres. Les bénéficiaires directs sont 3.500 pêcheurs enregistrés y compris les utilisateurs du Port de pêche. De plus, il faut compter les pêcheurs et utilisateurs d'autres ports utilisant ce Port, les exportateurs et des professionnels concernés et leurs familles, ce qui fait environ 30.000 personnes. Si l'on compte encore les consommateurs ordinaires des poissons frais et fumés, cela fait une population indirectement bénéficiaire d'environ 1 million d'habitants dans et autour de Conakry, et montre l'étendue considérable des effets positifs.
- (2) Ce Projet, qui vise à atteindre les objectifs stratégiques du plan national de développement à moyen terme (1997 à 2010) ainsi que la stratégie du secteur de la pêche (2002), consiste en un aménagement d'infrastructure relatif à la promotion de la pêche artisanale et contribue à atteindre l'objectif du plan national de développement précité.
- (3) Ce Projet est celui d'agrandissement et d'aménagement du Port de pêche artisanal de Boulbinet construit dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon en 1998. Comme l'expérience existe déjà et que par des efforts des deux pays, des mesures ont été prises pour éliminer l'impact négatif sur les conditions socio-environnementales que l'on craignait avant l'étude du concept de base, le Projet a été conclu réalisable sans problème particulier dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon.

A en juger par ces résultats, il est pertinent de dire que ce Projet pourra être réalisé par le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon.

Table des matières

RAPPORT DE L'ETUDE DE REVUE
POUR
LE PROJET D'EXTENSION DU PORT DE PECHE ARTISANALE DE BOULBINET
EN REPUBLIQUE DE GUINEE

Table des matières

Avant-propos	
Lettre de présentation	
Carte de Guinée et des régions cibles du Projet/	
Localisation de sites de Projet	
Perspective	
Liste des figures et tableaux	
Glossaire d'abréviations	
Résumé	
Table des matières	
Chapitre 1 Arrière-plan du Projet	1-1
Chapitre 2 Contenu du Projet	
2-1 Description sommaire du Projet.....	2-1
2-1-1 Objectif en amont et objectif du Projet.....	2-1
2-1-2 Aperçu du Projet	2-1
2-2 Concept de base du Projet faisant l'objet de la Coopération	2-2
2-2-1 Nouvelles demandes concernant le bâtiment pour les activités connexes de la partie guinéenne et plan de base relatif.....	2-2
2-2-2 Plan de base	2-6
2-2-3 Plan d'exécution	2-11
2-2-3-1 Modification apportées au plan d'exécution à partir de l'étude du concept de base.....	2-11
2-2-3-2 Plan d'approvisionnement en matériaux et matériels.....	2-12
2-2-3-3 Planning d'exécution	2-13
2-3 Description des travaux à la charge du pays bénéficiaire	2-14
2-4 Plan de fonctionnement et de maintenance du Projet	2-15
2-4-1 Système et organisation d'exécution du Projet.....	2-15
2-4-2 Plan d'exploitation, de maintenance et de gestion	2-16
2-4-3 Dépôt de fonds pour entretien et gestion et ouverture d'un compte bancaire	2-17
2-5 Coût approximatif du Projet	2-17
2-5-1 Frais à la charge de la partie guinéenne dans le Projet faisant l'objet de la Coopération	2-17
2-5-2 Frais d'exploitation, de maintenance et de gestion	2-18
2-6 Points à prendre en compte pour l'exécution du Projet faisant l'objet de la Coopération	2-20

Chapitre 3 Examen de la pertinence du Projet	3-1
3-1 Efficacité du Projet.....	3-1
3-2 Problèmes et propositions	3-3

Appendices

1. Membre de la mission
2. Calendrier d'exécution de l'étude
3. Liste des personnes concernées (rencontrées)
4. Procès-verbal des discussions
5. Note technique des discussions
6. Documents de référence

Chapitre 1 Arrière-plan du Projet

Chapitre 1 Arrière-plan du Projet

L'arrière-plan du Projet a été mentionné dans le rapport de l'étude du concept de base du présent Projet (établi en septembre 2006, ci-après désigné le "rapport de l'étude du concept de base"). En plus de la description générale dudit rapport, l'aspect général de l'étude de revue du Projet, tel que sa nécessité, son contexte est mentionné comme ci-après.

La République de Guinée (ci-après désigné "la Guinée"), située à peu près au niveau du 10^{ème} degré de latitude nord sur la côte ouest de l'Afrique, partage ses frontières avec la Guinée-Bissau, le Sénégal au nord, le Mali, la Côte d'Ivoire à l'est, le Liberia et la Sierra Léone au sud et possède quelques 350 km de littoral donnant sur l'océan Atlantique et abrite une grande diversité naturelle. Son territoire s'étend sur environ 246.000 km². La partie centrale est le Plateau de Guinée constituant la forêt tropicale. Les pluies dans cette forêt sont aussi abondantes pour constituer le bassin de source de grands cours d'eau tels que le fleuve du Niger qui coulent vers les pays voisins. Pendant la saison des pluies, soit entre juin et septembre, la pluviométrie moyenne s'élève à 3.250 mm (pour ces derniers 15 ans) même dans la région littorale. Alors qu'il y a des années où il pleut plus de 4.000 mm, il ne pleut presque pas pendant la saison sèche, soit entre janvier et avril. La température et l'humidité sont élevées pendant toute l'année. La température moyenne annuelle est de 26,3 degrés à la capitale Conakry, ce qui fait partie de du climat tropical.

Par le coup d'Etat de 1984, le gouvernement du président Lansana CONTE voit le jour. Le pays est passé de sa politique socialiste au système libéralisme avec l'appui des organisations internationales, telles que le FMI et la Banque mondiale. La politique intérieure est relativement stable et le gouvernement reste au pouvoir depuis plus de 20 ans. Dans le cadre de la CEDEAO (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et autres, le pays aborde la coopération régionale et joue un rôle important de force stable dans la région de l'Afrique de l'ouest abritant les facteurs politiquement instables. La population totale du pays s'élève à 9,2 millions (2006) et 85% de sa population sont musulmans. La langue officielle est la langue française.

La Guinée, ayant un tiers de réserves mondiales de bauxite, est riche en ressources du sous-sol. Avec alumine et or, les produits de l'industrie minière occupent la plus grande partie de ses exportations. Par ailleurs, l'agriculture, bénéficiée de ressources hydrographiques abondantes, occupe 80% de la population, et l'industrie de la pêche est favorisée par des pêcheries de qualité, la Guinée possédant le plus grand plateau continental d'Afrique de l'ouest. Malgré ses grandes potentialités de développement, la productivité reste néanmoins faible, ces industries étant prisonnières de techniques archaïques dues à une dimension artisanale. Le revenu national brut (RNB) est de 3,7 milliards de dollars américains et le RNB par tête demeure à 410 dollars américains (2006).

Dans la « Guinée Vision 2010 », texte qui définit la politique de développement national à moyen terme du pays, le gouvernement de la Guinée considère le développement du secteur primaire comme un point stratégique essentiel, et poursuit sur la base de ce plan de développement une politique de la pêche fondée sur l'idée d'utilisation durable des ressources halieutiques. Il lance ainsi trois thèmes : « la stabilisation de l'offre alimentaire » grâce aux produits de la mer (protéines animales), « l'obtention de devises étrangères » de

manière durable, et « la création et la promotion des emplois » dans le secteur de la pêche. Il accorde notamment un rang de priorité élevé au développement de la pêche à petite échelle (pêche artisanale), et met en œuvre des mesures directement utiles, comme l'aménagement des débarcadères.

Parmi les sept (7) ports et débarcadères de pêche artisanale de la capitale Conakry, le Port de pêche artisanale de Boulbinet, situé à Boulbinet dans la commune de Kaloum et aménagé en 2000 grâce à la Coopération financière non-remboursable du Japon, est le seul port du pays à être équipé d'un ponton de débarquement, et le seul port accrédité pour le débarquement des poissons frais destinés à l'exportation vers l'Union Européenne. Il a ainsi connu une forte augmentation de ses utilisateurs : embarcations de pêche, pêcheurs, mareyeurs, détaillants et transformateurs-fumeurs. En conséquence de cette croissance y sont concentrées les embarcations de pêche dont le nombre est 2,3 fois supérieur à la capacité prévue initialement par les plans de la construction, et le volume du débarquement atteint le double. Suite également à l'augmentation des consommateurs individuels qui a contribué à l'animation du hall de vente de poissons frais, le Port est devenu trop exigü et ne peut plus répondre à la multiplication des embarcations de pêche et des utilisateurs des infrastructures portuaires. L'affluence qui en découle constitue une entrave au bon fonctionnement des opérations de débarquement et de distribution, au niveau de l'efficacité, de l'hygiène et de la sécurité.

C'est dans ce contexte que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a élaboré un Projet d'extension du Port de pêche artisanale de Boulbinet (anciennement intitulé Projet de développement de la pêche artisanale (Phase V)), projet qui vise, par l'agrandissement et l'aménagement du Port, l'amélioration du rendement des embarcations et l'augmentation du volume des produits de la mer distribués selon des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes. La Guinée a ainsi présenté une requête de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour la réalisation de ce Projet.

En réponse à la requête du gouvernement guinéen, le gouvernement japonais a décidé la mise en œuvre de l'étude nécessaire et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée la "JICA") a envoyé des missions d'étude ci-après mentionnées et a effectué l'étude préliminaire et l'étude du concept de base.

Etude préliminaire	: du 1 ^{er} au 26 octobre 2005
Etude du concept de base	: du 25 février au 25 mars 2006
Mission d'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base	: du 20 au 31 août 2006

Tenant compte du résultat de l'étude préliminaire, la mission d'étude du concept de base a étudié et examiné le contexte du projet, son contenu, les conditions naturelles, les situations socio-environnementales, le système de gestion et de maintenance ainsi que les conditions de construction à travers son étude du concept de base et l'analyse faite au Japon sur la base de ses résultats. Elle a ainsi déterminé l'étendue et le contenu du Projet qui est convenable en tant que projet de la Coopération financière non-remboursable, et après avoir donné des explications aux organismes concernés du gouvernement et concerté avec eux sur le résultat des études et la teneur du concept de base, un accord de principe a été établi.

Tableau 1-1 Installations planifiées et contenu lors du concept de base

Désignation	Concept de base
1. Terrain remblayé	Surface totale du site : 19.173m ² (terrain existant 14.253m ² + remblayé 4.200m ² + site devant la porte 1.040m ²)
2. Aménagement par l'augmentation des protections du ponton existant	Total : 7 postes d'accostage (4 postes d'accostage sur le ponton horizontal à construire à côté du ponton existant / extrémité longueur 50m - largeur 5m, route d'accès 45 m-5 m)
3. Slipway (appartenance au terrain remblayé)	1 slipway (longueur 25m-largeur 15m, différence entre le haut et le bas 2,5m (pente env. 1/10) du côté de la mer du terrain remblayé, utilisé pour monter et descendre les embarcations et réservé aux contacts avec la mer)
4. Creusement du point d'ancrage réservé à des travaux	Excavation 90m ³ (zone maritime pour manipulation des embarcations destinée au ponton à agrandir)
5. Fabrique de glace	Augmentation de la capacité : fabrication de glace 10 tonnes/jour, et conservation de 10 tonnes de glace (installer par agrandissement et aménagement du plancher de la zone de manutention existante, surface concernée de 288 m ²) Y compris la capacité existante, total : 20 tonnes/jour, conservation 20 tonnes
6. Chambre froide	Chambre froide à capacité de conservation de 2 tonnes Y compris la chambre existante, total : 4 tonnes
7. Hangars de fumage	2 hangars (74 nouveaux fumoirs autorisés, 328m ² /hangar) y compris les hangars existants, total : 126 fumoirs autorisés Construction d'abri à bois et bâtiment de prétraitement de poisson frais
8. Boxes pour les intrants de pêche	1 nouveau box à construire (180m ²) 24 pièces Y compris existants, total : 52 pièces
9. Bâtiments pour les activités connexes	Nouveaux bâtiments (1.008m ²) Division dans 6 bâtiments concernés, total : 108 boutiques
10. Toilettés publiques	2 bâtiments des toilettes à construire à nouveau (97,4m ²), 6 cabines de toilettes par sexe, 2 cabines de douche Y compris l'existant, total : 10 cabines de douche, 16 cabines des toilettes
11. Hall de vente de poisson frais	Nouveau hall à construire (594m ²) Construction de 70 nouveaux stands de vente
12. Espace de réparation des filets et embarcations de pêche	Espace de réparation des filets (à peu près 1.400m ²) Espace de réparation des embarcations (à peu près 860m ²)
13. Installations de traitement des eaux usées	4 nouvelles fosses septiques à construire pour traiter des eaux usées issues du hall de vente de poisson frais, du bâtiment de prétraitement de poisson frais et des toilettes publiques
14. Autres installations	Installation d'un nouveau réservoir de stockage d'eau de 50 tonnes, installation de 2 nouveaux dépôts d'ordures
15. Travaux extérieurs	Pavage à l'intérieur du Port de pêche où les établissements existent (1.437m ²) Pavage devant la porte (1.040m ²)

Sur cette base, la décision du conseil de cabinet, la signature de l'E/N et la conclusion du contrat de consultant se sont faites comme ci-après. Les travaux jusqu'à l'étape de l'approbation du dossier d'appel d'offres par la partie guinéenne ayant été achevés, le lancement de l'avis d'appel d'offres a été prévu dans les premiers temps à la mi-janvier 2007. Cependant, en plus du léger regard sur les travaux du déplacement temporaire pour la préparation, la grève générale a été survenue le 10 janvier 2007 à la capitale Conakry et ses environs. Par la suite, le gouvernement japonais ayant tenu en considération l'importance de ces circonstances a décidé l'arrêt du présent Projet au mois de mars 2007.

D'autre part, l'Union (syndicat) a annoncé l'arrêt provisoire de la grève générale, en outre le nouveau gouvernement a été formé à la fin mars et les fonctionnements de l'Etat ont commencé à être rétablis. La vie des populations est en train d'être normalisée et la sécurité est en voie de recouvrement. De ce fait, le gouvernement du Japon a commencé à se préparer en faveur du présent Projet par la voie diplomatique.

Dans ce contexte, la JICA a reçu les instructions de la reprise du présent Projet. Toutefois par le fait que les prix de biens matériels liés directement à la vie des populations à l'intérieur de la Guinée étant maintenus au niveau des prix pratiqués avant la grève générale, les prix de matériels et matériaux de construction ont subi une augmentation suite au changement des prix, il fallait réestimer des coûts et reconformer les travaux à la charge de la partie guinéenne à travers une étude sur le terrain.

La présente étude de revue a pour objectifs la confirmation des différences entre la situation actuelle et la situation notamment lors de l'établissement du rapport de l'étude du concept de base, la révision des coûts initialement estimés et la réestimation du coût du Projet afin que le présent Projet soit mis en œuvre en tant que projet de l'année budgétaire japonaise 2007.

En outre, les objectifs de l'étude consistent dans le réexamen de la position, d'effets et de la pertinence technique et économique ainsi que du contenu et de l'étendue du Projet nécessaires et optimaux pour créer les effets de la coopération et le concept de base. Et ils consistent également en la confirmation et la nouvelle proposition du contenu des travaux à la charge de la partie guinéenne, le planning d'exécution, les points à considérer, etc. en comparaison avec le rapport de l'étude du concept de base afin d'obtenir les résultats attendus et d'atteindre les objectifs du Projet.

Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement du Japon a envoyé la mission d'étude en Guinée et effectué une étude de revue en 15 jours pour la période du 7 au 21 juillet 2007.

A l'issue de l'étude, il peut être jugé qu'il n'y a pas de grand changement après la grève générale sur le plan national de développement du pays et que certaines mesures ont été même renforcées. Le développement du secteur primaire, objectif de développement sur le plan national de développement à moyen terme, notamment « la stabilisation de l'offre alimentaire » et « l'appui aux secteurs soutenant la croissance économique », objectif stratégique de la stratégie pour la réduction de la pauvreté dont « l'augmentation du taux d'autarcie en protéines animales », la « haute priorité au développement de la pêche artisanale », etc. Surtout en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la politique pour « la stabilisation de l'offre alimentaire » est renforcée par l'interdiction des exportations de divers produits tels que les produits agricoles, les produits halieutiques, les produits du bétail et les produits de l'industrie forestière (arrêté ministériel conjoint daté du 25 janvier 2007).

Chapitre 2 Contenu du Projet

Chapitre 2 Contenu du Projet

2-1 Description sommaire du Projet

L'objectif en amont, l'objectif du Projet et la position du Projet étant comme mentionnés dans le rapport de l'étude du concept de base, l'aspect général est montré comme suit :

2-1-1 Objectif en amont et objectif du Projet

Le présent Projet, faisant partie de la politique du développement de la pêche artisanale à petite échelle dans le cadre du plan nationale de développement mentionné plus haut, a pour objectif d'augmenter l'efficacité des opérations à l'intérieur du Port de pêche artisanale de Boulbinet et la quantité du débarquement/distribution des poissons, par l'agrandissement et l'aménagement du Port.

- Objectif en amont : Développement de la pêche de petite envergure (artisanale) en République de Guinée
- Objectif du Projet : Élimination des encombrements au Port de pêche artisanale de Boulbinet, situé au quartier de Kaloum, à la capitale Conakry et augmentation et extension de la distribution des produits halieutiques

2-1-2 Aperçu du Projet

La Guinée accorde toujours une haute priorité à la promotion de la pêche artisanale en considérant les pêcheurs artisanaux équivalents à la couche sociale pauvre, et prend des mesures directement en faveur de pêcheurs artisanaux comme l'aménagement d'installations de débarcadères et la fourniture d'engins de pêche et de moteurs hors-bords etc.

Le présent Projet fait partie des aménagements d'infrastructure concernant la promotion de la pêche artisanale afin d'accomplir le plan en amont et l'objectif stratégique indiqués dans la figure 2-1 ci-dessous.

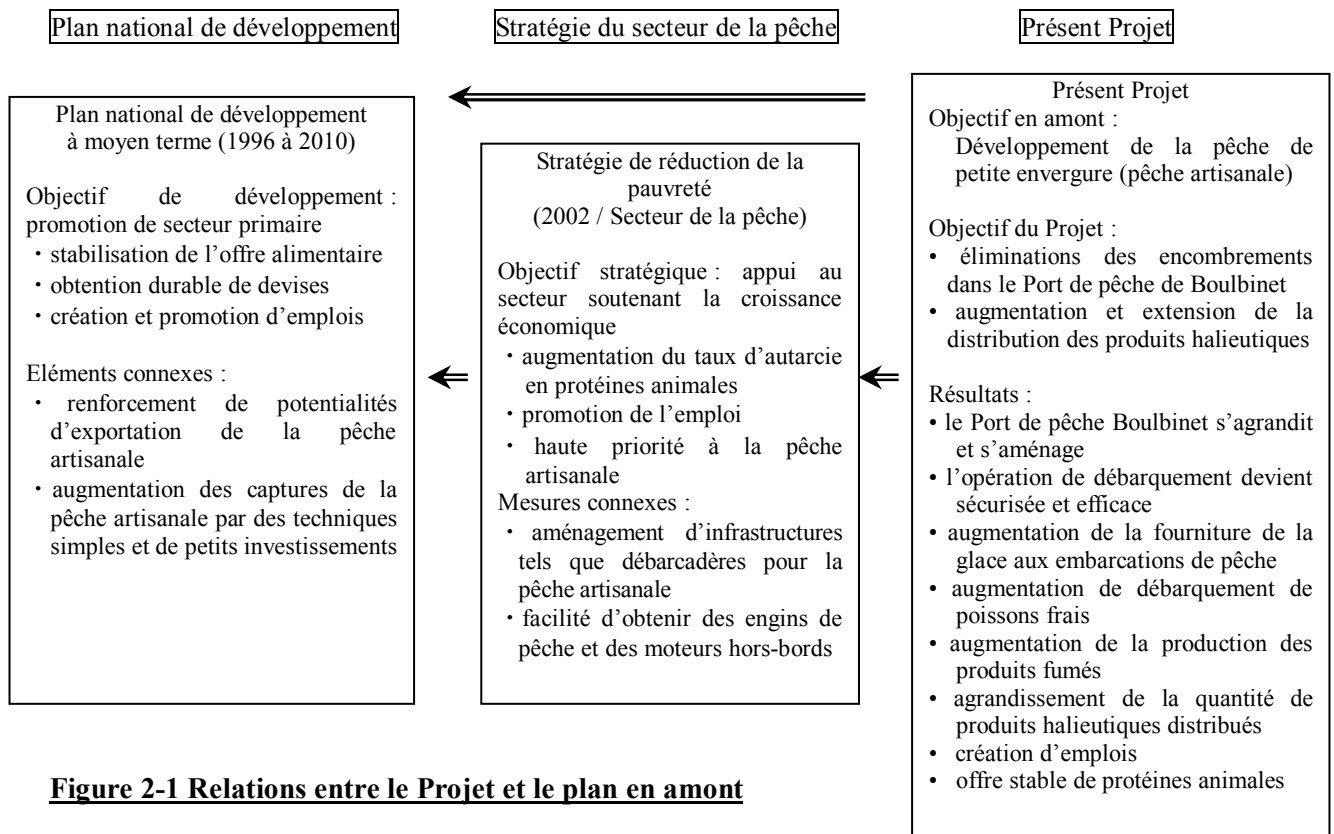


Figure 2-1 Relations entre le Projet et le plan en amont

2-2 Concept de base du Projet faisant l'objet de la Coopération

Le principe de conception, les ouvrages du génie civil et de la construire sont comme mentionnés dans le rapport de l'étude du concept de base. En ce qui concerne le plan de base et les plans du concept de base, étant donné qu'il n'y a pas de changement sur les principes et plans du rapport de l'étude du concept de base excepté pour le bâtiment pour les activités connexes pour lequel les raisons de modification sont expliquées ci-dessous. Le plan de base notamment sur le bâtiment pour les activités connexes et le plan d'approvisionnement et des travaux qui ont été modifiés en une partie est ainsi expliqué comme suit :

2-2-1 Nouvelles demandes concernant le bâtiment pour les activités connexes de la partie guinéenne et plan de base relatif

(1) Motif de nouvelles demandes et raisons

Le bâtiment pour les activités connexes est une installation couverte de toiture, planifiée dans le but de rassembler et mettre en ordre de divers commerces actuellement ouvertes avec leurs boutiques provisoires à l'espace disponible dans la concession du Port. Ces sont les kiosques (engins de la pêche, pièces de moteurs hors-bords, restauration, etc.), les boutiques de vente de vêtements et divers produits d'usage quotidien, les télé-centres privés, la location de conteneurs des poissons, etc. comme mentionnés dans le rapport de l'étude du concept de base.

Lors du concept de base initialement effectué par l'étude du concept de base, nous sommes parvenus à l'accord de principe sur le fait que le bâtiment pour les activités connexes dudit Port ayant uniquement la toiture et le sol à fournir par le Projet ne disposerait pas de cloison qui divise chacun des boutiques et que ce dernier décorerait et aménagerait à sa guise l'intérieur de son magasin selon ses produits de vente, comme le fait aux boutiques provisoires existantes. Cela était à cause du fait que les boutiques existantes privées avaient de différents types de décoration intérieure tels que style, superficie, table de vente, mur de présentation selon leur commerce.

Toutefois, quelques boutiques privées appartenant à ces utilisateurs de l'aire intérieure du port ayant été endommagés par les vols et les pillages pendant la grève générale survenue en Guinée du janvier au février 2007, les utilisateurs des installations du Port de pêche ont ressenti la nécessité d'assurer la sécurité des biens comme conditions absolues pour l'utilisation du port. Fondé sur l'idée qu'il sera difficile d'utiliser après l'achèvement des travaux et la livraison des installations tout en maintenant le plan actuel, ces utilisateurs ont fortement demandé auprès du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture par l'entremise de syndicats l'aménagement des installations pouvant assurer les mesures de sécurité, telles que l'installation des cloisons par section et des portes en acier avec serrure à l'infrastructure planifiée.

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture était coincé et ne pouvait plus faire avancer le présent Projet sans tenir compte de ladite demande et il a demandé à la mission d'étude de modifier les équipements dudit bâtiment pour les activités connexes à l'occasion de l'étude de revue du Projet afin d'assurer la sécurité et la facilité des utilisateurs d l'installation.

D'autre part, avant que les deux parties ne se soient mises d'accord précité, la partie guinéenne a demandé l'installation des portes condamnables par serrure en plus de l'installation des cloisons pour améliorer l'état d'anarchie des boutiques existantes décorées par leurs locataires et les mesures insuffisantes contre le vol, le pillage et l'incendie.

Par la suite de la grève générale, l'ordre public et la sécurité se sont aggravés, ce qui a incité la forte demande des milieux du Port de pêche à l'égard des équipements de mesures de sécurité. En outre, les mesures de sécurité ne sont pas suffisantes contre l'éventuel incendie provoqué à l'extérieur du Port lors de troubles sociaux dans les installations équipées de contreplaqués et les cloisons en bois qu'utilisent les locataires. D'autre côté, ces personnes concernées du Port de pêche se sont très intéressés au présent Projet puisqu'ils ne faisaient pas l'objet du projet (Projet de Développement de la Pêche artisanale (Phase IV)) bien qu'ils aient été reconnus lors de la construction du Port de pêche artisanal. Ainsi ils ont fortement demandé, suite aux événements de la grève générale, au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture l'installation des cloisons ayant pour but la protection des biens. Cela a mis le Ministère dans une situation difficile pour effectuer le présent Projet sans tenir compte de ladite demande bien que la partie guinéenne et la partie japonaise aient consenti au détail du Projet.

(2) Réaction aux nouvelles demandes

En tenant compte de la réalité et en effectuant l'examen ci-dessous, y compris l'étude sur les changements de la situation après la grève générale et de l'enquête menée avec les personnes concernées du Port de pêche, nous avons fini par juger que la nécessité et l'urgence de la modification sont élevées. Par conséquent, les équipements pour la sécurité seront visés et planifiés dans le cadre du présent Projet.

1) Nécessité et urgence des équipements demandés (cloisons et portes en acier, serrures)

A l'issue de la comparaison entre l'infrastructure avec les équipements (cloisons, portes en acier, serrure) nouvellement demandés comme mentionnés ci-dessus et l'infrastructure initialement planifiée, les avantages et les désavantages sont montrés dans le tableau ci-dessous. L'installation des équipements permettra d'améliorer sensiblement la sécurité et la résistance des installations, ce qui répondra à la demande des utilisateurs ciblés. D'autre part, cela entrainera forcément l'augmentation du coût par rapport au coût initialement estimé.

Tableau 2-1 Avantages et désavantages pour l'installation des équipements par les nouvelles demandes relatives au bâtiment pour les activités connexes (cloisons, etc.)

	Concept de base actuel	Au cas où les équipements demandés seraient installés
1) Sécurité (sécurité et protection de biens)	Incomplet (cela dépendra de la qualité des cloisons utilisées par les utilisateurs, mais il y aurait de souci si les utilisateurs emportent à la maison leurs produits de vente tous les soirs et qu'ils dorment à leur boutique pour assurer la surveillance de nuit)	Assurer suffisamment la sécurité
2) Résistance de cloisons (y compris mesures contre l'incendie)	Variable selon la matière de cloison, mais la résistance est faible en général. (En comparaison avec les boutiques en plein air, les boutiques sont à l'intérieur et sensiblement plus résistantes)	Coût sensiblement élevé (planifié pour la construction en bloc de béton)

3) Coût initialement estimé et frais de maintenance	Coût moins élevé par rapport au cas où l'installation demandée serait réalisée (aux frais des utilisateurs)		Le coût et les frais seront tous élevés. (de la compétence du Ministère de l'Aquaculture)	
	Les charges sont lourdes pour les utilisateurs.	—	Les charges sont peu importantes pour les utilisateurs.	—
4) Possibilité de choix de l'espace	Choix entre environ 4 à 8m ²		Pas choix. Uniquement espace d'environ 4m ²	
5) Interdiction et exclusion de logement temporaire (NB.2)	L'espace de 2m x 4m est assez spacieux pour le logement temporaire.		L'espace de 2m x 2m n'est pas spacieux pour le logement temporaire.	
6) Fixation de droits d'utilisation	impossible de les fixer au niveau des droits d'utilisation des autres installations équipées.		possibilité de fixer les droits plus élevés effet positif pour frais d'exploitation et de gestion	
Evaluation globale				

(NB.2) Actuellement, certains dorment et habitent temporairement dans les boutiques sans autorisation à la fois ils assurent la sécurité et la surveillance de nuit. Les eaux usées, les eaux évacuées et le rejet des ordures par ces gens ont créé le problème hygiénique au sein du Port de pêche. Après l'extension du Port, il est prévu d'interdire entièrement le logement et l'habitation temporaires.

La demande de la part de personnes concernées du Port de pêche est tellement forte que la DGPPAB et le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ont de la difficulté de passer à la mise en œuvre du Projet sans tenir compte de cette demande. Au cas où ladite demande serait rejetée par le gouvernement du Japon, il serait possible que le Ministère lui-même affecte le budget et explique le plan des travaux avec son initiative pour convaincre les utilisateurs ciblés. Toutefois dans ce cas il n'est pas sûr quand le projet serait réalisé compte tenu de la situation actuelle budgétaire du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture.

Les personnes concernées du Port de pêche supposent que les boutiques à louer soient celles de type compartiment appliqué au marché Niger de la ville de Conakry du point de vue de mesures de sécurité. Toutefois dans le cas du marché Niger, pendant la journée beaucoup de commerçants installent le long de la rue leur stand pour la vente en contreplaqué sur laquelle ils rangent leurs articles et beaucoup d'entre eux utilisent les compartiments pour le dépôt. En outre, il n'est pas nécessaire pour le Port de pêche d'avoir les même taille et spécifications que celles du marché Niger situé au quartier animé dont la sécurité et les milieux ne sont pas favorisées. De ce fait, dans le cadre du présent Projet chacun des compartiments dont l'axe est à 2m x 2m étant plus petit que ceux du marché Niger est planifié pour échapper à l'utilisation pour le logement temporaire. Même si les utilisateurs décoorent leur boutique à leurs frais, l'extension telle que l'avancée de mur façade vers le devant, etc. n'est pas autorisée. En outre, après l'extension du Port de pêche, il sera interdit d'installer les boutiques provisoires aux frais des utilisateurs dans le terrain vide de l'aire portuaire et la vente ne sera autorisée qu'à l'intérieur du bâtiment pour les activités connexes du Projet. Il sera ainsi interdit d'utiliser le stand pour la vente comme celui se trouvant au marché Niger.

Par conséquent, afin d'encourager ces mesures d'interdiction le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ainsi que la DGPPAB sont sous l'empire de la nécessité de planifier les équipements reflétant au maximum les opinions des utilisateurs et souhaités par ces derniers, tout en mettant l'importance sur les mesures de sécurité, etc.

Dans la « convention d'utilisation des installations » du plan, les frais de location de l'installation du bâtiment pour les activités connexes sans cloison sont prévus à 50.000 FG par mois d'une part et d'autre part les frais de location d'une boîte pour les intrants de pêche équipée de cloison, porte en acier avec serrure sont planifiés à 17.000 FG par mois. Au cas où le présent plan de modification ne serait pas réalisé et que la modification deviendrait inévitable suite au mécontentement des utilisateurs sur les frais de location, cela ne créerait aucune nécessité ni urgence directes mais les influences seraient préoccupantes après la réalisation du Projet, celles non seulement sur les droits d'utilisation d'autres installations mais aussi sur les prévisions et le plan de recettes et dépenses du Port de pêche.

2) Autres choix pour les mesures de sécurité

En focalisant sur la sécurité y compris la gestion des biens, on pourra assurer la sécurité en entourant l'ensemble de circonférence du site du Port de pêche avec la clôture, etc. pour exclure les personnes douteuses. Cependant, cette mesure n'est pas réaliste pour les raisons ci-dessous :

- i) Il sera impossible d'exclure les visiteurs individuels de l'intérieur du bâtiment pour les activités connexes et du site du Port de pêche où se trouvent les boutiques visent les consommateurs individuels comme les boutiques du hall des détaillants de poissons et celles du bâtiment pour les activités connexes se trouvant dans l'enceinte.
- ii) Etant donné que la lagune asséchée de 200 à 400 m de long est apparente au large par la marée et que la profondeur d'eau est de 2 à 3 m lors de la marée haute, l'installation de clôture à la circonférence du site ne peut pas être la méthode réaliste voire gênera le passage des embarcations lors de la marée haute.

3) Pertinence du nombre de boutiques au cas où les équipements demandés seraient installés

La partie guinéenne demande officiellement les installations munies des équipements de sécurité avec cloisons, portes en acier et serrures pour ce qui est de tous les 6 bâtiments pour les activités connexes. Toutefois, la répartition des utilisateurs faisant l'objet desdits bâtiments sont comme montrée dans le tableau ci-dessous, mentionnée dans le rapport de l'étude du concept de base. En outre, tous ces boutiques de l'intérieur du Port ne disposent pas toujours les équipements avec portes et serrures.

Tableau 2-2 Répartition des prestataires connexes (commerçants)

Métier ou forme d'activité	Nombre de commerces	Observations
1. Kiosques	43	Matériel de pêche, réparation de moteurs hors-bords, restauration, produits d'usage quotidien, réfrigérateur.
2. Tabliers	47	Vêtements, chapeaux, chaussures, produits divers, téléphones portables ; etc.
3. Télé-centres	6	
4. Conteneurs	20	
Total	116	

Source : Rapport d'EIE du Ministère de l'Environnement

Parmi le tableau ci-dessus, environ 2/3 des articles de TABLIERS (vente de vêtements et divers produits) sont pendus sur 2 ou 3 contreplaqués en utilisant les clous ou crochets et rangés sur le contreplaqué.

Le nombre des boutiques ayant à peine le compartiment et les équipements de serrure tels que les boutiques en bois, celles en conteneurs utilisés pour cargo avion peuvent être calculés comme suit :

$$(116 - 47 \times 2/3) / 116 = 0,73 \text{ environ}$$

C'est-à-dire qu'ils compteraient environ 70% de l'ensemble des boutiques dans le calcul.

Dans le cadre de la présente étude, parmi les boutiques provisoires qui sont retournés temporairement au Port de pêche artisanale de Boulbinet après le déplacement temporaire, en attendant le commencement des travaux, environ plus de 20% de boutiques sont les boutiques de type ouvert au moyen de contreplaqués et de la bâche. A l'état actuel, tous les commerçants n'équipent pas toujours leurs boutiques de serrure à leurs frais. Même après la construction de nouvelles installations, il n'est pas sûr s'il y ait la nécessité d'être locataire et la possibilité de le continuer pour ces gens de boutiques de type ouvert, en payant les droits d'utilisation très élevés. Il sera ainsi jugé pertinent de maintenir pour ces gens-là en partie le bâtiment pour les activités connexes équipé uniquement du sol et de la toiture comme le plan initialement prévu, dont les droits d'utilisation sont sensiblement moins chers.

En conséquence, il sera pertinent d'avoir les installations avec la sécurité munies des cloisons, portes en aciers avec serrure pour environ 70% sur 108 sections du plan original, soit 70 sections.

Le placement des dispositions des bâtiments suite à la modification sera décidé définitivement en tenant compte des opinions du client, pourtant nous suivons les principes pour disposer les boutiques le long de la voie d'accès au hall de vente de poissons frais, c'est-à-dire tout au long de la direction de courses des consommateurs ordinaires.

2-2-2 Plan de base

La partie guinéenne a donné son accord aux (1) installations incluses dans le concept de base et au (2) plan du concept de base du paragraphe 2-2-2 du rapport de l'étude du concept de base, excepté la modification partielle du bâtiment pour les activités connexes décrit au paragraphe 2-2-1, sur la base du paragraphe 2-2-3 ainsi que du plan du concept de base du rapport de l'étude du concept de base. Le plan du concept de base n'a pas de différence avec ledit rapport. (Voir le rapport de l'étude du concept de base).

(1) Installations incluses dans le concept de base

Compte tenu de ce qui précède, le contenu des installations de génie civil et de construction dans le cadre du présent Projet y compris la modification sur le bâtiment pour les activités connexes est comme indiqué dans le tableau 2-3 de la page suivante. La répartition des travaux par phase, soit les travaux de la phase I et de la phase II y est parallèlement mentionné.

(2) Modification du bâtiment pour les activités connexes

Lors de l'étude du concept de base, le bâtiment pour les activités connexes étant planifié pour la section de 2 x 2 m divisée par la ligne blanche au sol, qui sera mis en location aux prestataires du Port de pêche, ces derniers pourraient décorer eux-mêmes les murs et portes à leur guise. Toutefois le contenu de modifications y apportées à travers l'étude de revue du Projet consiste dans l'installation d'un plafond grillage

entourée de murs et équipée de portes condamnables à serrure en façade, pour 70 sur 108 sections de location au total comme mentionnées dans le paragraphe 2-2-1. Ce qui permettra de créer les sections faciles à utiliser avec la haute performance en protection (voir la figure 2-3). La conception de ces sections est effectuée sur la base de spécifications et plans indiqués ci-dessous :

Par ailleurs, les sections de location munies de cloisons seront disposées en principe tout au long de la direction de courses et le détail sera finalisé au stade de la conception détaillée.

Description de spécifications planifiées

Mur : en bloc de béton de parement (projeté de la ricine)

Porte : portes en acier (composées de quatre portes pliables coulissantes en double battants)
finition en peinture marine

Plafond : plafond grillage en barre ronde (2,4 m de hauteur, barre ronde dont le diamètre est 13 mm - le grillage de 200 mm)
finition en peinture marine

Tableau 2-3 Installations planifiées après l'étude de revue

	Installations	Contenu	Composition	Phase des travaux
Génie civil	Terrains à remblayer	Remblayage de la laisse du côté nord-ouest du site Obtention de terrain pour la construction des bâtiments pour les activités connexes (4 bâtiments) et déplacement de l'espace de réparation des filets de pêche et de l'espace de réparation des embarcations de pêche.	Surface 4.200m ² 1 unité	Travaux de la phase I
	Extension du ponton existant comme installation de défense	Elargissement à 10m de large de la largeur de 5 m du ponton incliné existant (long de 100m), en parallèle avec le ponton existant. (extrémités construites en parallèle : ponton horizontal). Partie nouvellement élargie : 95m, renforcement de 5m de la zone demi-tour du ponton existant. Installation de défenses et de poteaux d'amarrage sur la partie élargie.	Elargissement : 95m Renforcement du ponton : 5m	Idem
	Slipway (sur les terrains à remblayer)	Slipway pour l'accès depuis la mer à l'espace de réparation des embarcations de pêche et au terrain remblayé (disposition du côté mer du terrain remblayé).	Longueur 25m Largeur 15m Inclinaison environ 1/10	Idem
	Dragage du point d'ancrage	Excavation partielle pour l'entrée et la sortie du Port du côté sud-est du ponton élargi et pour l'amarrage	Volume creusé env. 90m ³ 1 unité	Idem
Construction	Fabrique de glace	Fabrique de glace à production journalière de 10 tonnes et stockage de glace de 10t (réfrigérant : ammoniac) 120 caisses à poisson accessoires (caisses à poisson pour le stockage dans la chambre froide du poisson frais, le transport et comme indicateur de glace : 800 mm × 450 mm × 270 mm (h))	1 unité	Idem
	Chambre froide	Stockage de 2t (surface de plancher 4,5 × 4,5m), température de stockage -10°C max. (comme les installations existantes)	1 unité	Idem
	Réaménagement de la zone de manutention existante	Elargissement des allées de la zone de manutention existante. Réinstallation des supports de manutention. Installation de la nouvelle fabrique de glace, stockage de glace et chambre froide.	Surface de plancher concernée 288m ²	Idem
	Hangars de fumage	37 fumoirs/hangar × 2 hangars (spécifications identiques aux installations existantes)	328m ² × 2 hangars	Travaux de la phase II
	Boxes pour les intrants de pêche	24 boxes, en blocs de béton (comme l'installation existante)	180m ²	Idem
	Bâtiments pour les activités connexes	108 sections (2 × 2m par section, compartiments pour 70 boutiques (cloisons, portes pliantes coulissantes en acier) et espace pour 38 boutiques	6 bâtiments Total : 1.008m ²	Idem
	Toilettes publiques	[Hommes (6 cabines + 2 douches) + femmes (6 cabines + 2 douches)/bâtiment] × 2 bâtiments	97,4m ² × 2 bâtiments	Idem
	Hall de vente de poisson frais	Hall de vente de poisson frais avec 72 stands pour la vente (en béton préfabriqué), blocs de béton	1 bâtiment 594m ²	Idem
	Espace de réparation des filets de pêche	Espace seulement (pas de construction)	env. 1.400m ² 1 section	Idem
	Espace de réparation des embarcations	Espace seulement (pas de construction)	env. 860m ² 1 section	Idem
	Installations de traitement des eaux usées	Fosses septiques traditionnelles 2 fosses pour les 2 bâtiments de toilettes publiques 1 fosse pour le bâtiment de prétraitement de poisson frais 1 fosse pour le hall de vente de poisson frais	1 unité (4 fosses au total)	Idem
	Autres	Réservoir de stockage d'eau 50t, 2 dépôts d'ordures	1 unité	Idem
	Travaux extérieurs	Revêtement : Revêtement de la voie intérieure du site et de la partie non revêtue à l'avant des portes (Sur le site 1.437m ² , partie à l'avant des portes 1.040m ²)	1 unité	Idem

2) Bâtiment pour les activités connexes

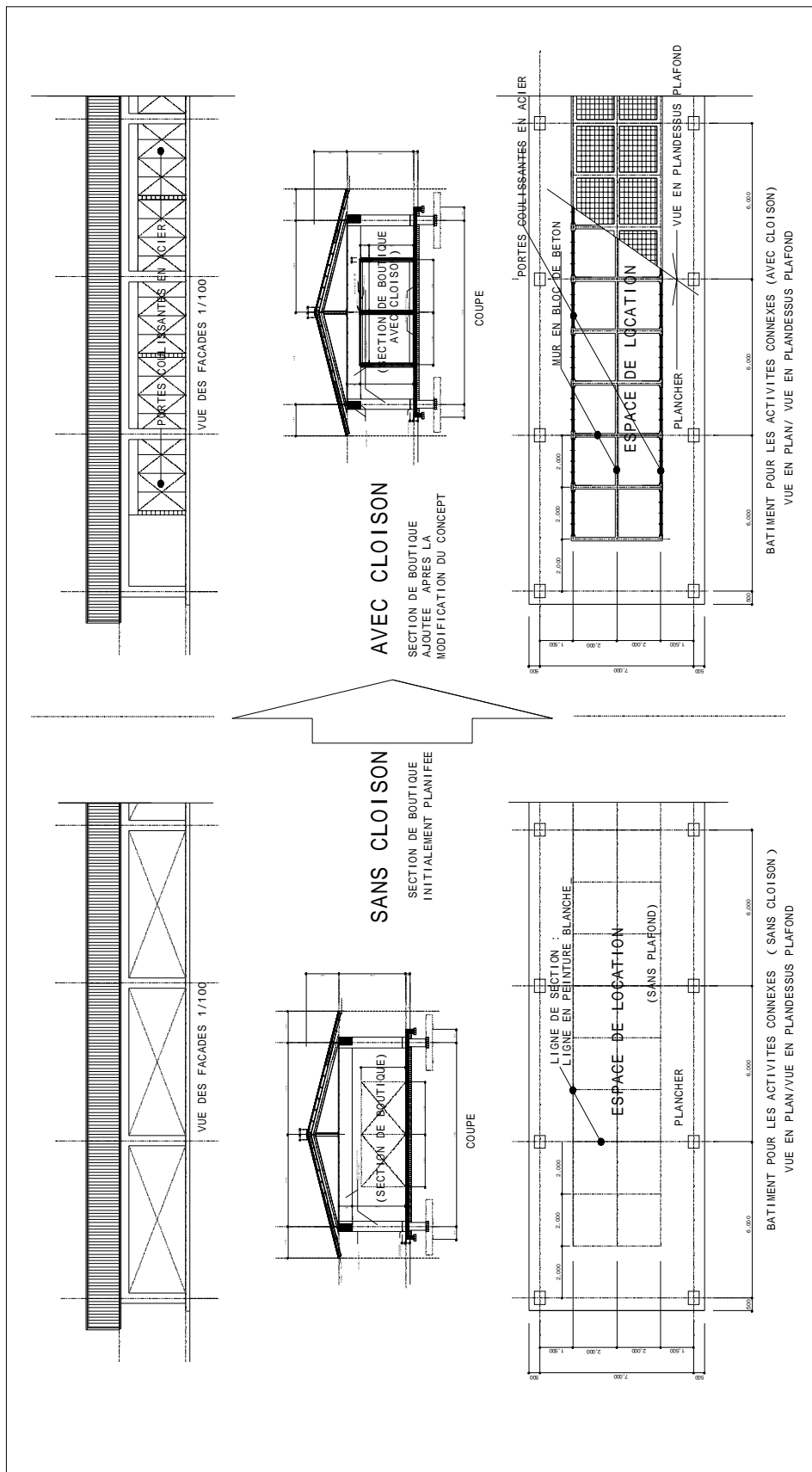


Figure 2-3 Bâtiment pour les activités connexes (plan)

2-2-3 Plan d'exécution

(1) Principes d'exécution

Ce Projet faisant l'objet de la Coopération sera réalisé conformément au concept de base et à la présente étude de revue, et devra être accepté par le conseil de cabinet japonais après examen par les organismes concernés du Japon. Comme mentionné dans le rapport de l'étude du concept de base, après la vérification du Projet par le conseil de cabinet, un Echange de Notes sera conclu entre les deux pays et l'exécution se fera en principe comme suit :

- 1) Le présent Projet faisant l'objet de la Coopération sera financé sur les impôts versés par les citoyens japonais, et exécuté dans le cadre du budget japonais.
- 2) Le gouvernement guinéen conclura un contrat avec un Consultant de nationalité japonaise, auquel il confiera la conception de l'exécution, les activités supplémentaires pour la sélection du contractant et la supervision de l'exécution sur la base de l'étude du concept de base.
- 3) Avec la collaboration du Consultant précité, le gouvernement guinéen sélectionnera l'entreprise de construction japonaise par appel d'offres concurrentiel avec préqualification, et lui commandera la construction des installations de ce Projet en concluant un contrat à prix forfaitaire d'exécution avec elle.

(2) Système d'exécution du Projet

Comme confirmé lors de l'étude du concept de base, l'organisme en charge du gouvernement guinéen pour l'exécution du Projet faisant l'objet de la Coopération est le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, et il sera aussi responsable de la gestion du Projet pendant la période d'exécution. La gestion des installations après leur achèvement sera à la charge de la DGPPAB.

2-2-3-1 Modifications apportées au plan d'exécution à partir de l'étude du concept de base

La méthode d'exécution adéquate à la situation locale sera adoptée dans ce Projet faisant l'objet de la Coopération pour les travaux d'extension du Port de pêche artisanale de Boulbinet. Son aménagement sera effectué en utilisant au maximum les contractants locaux et les équipements et matériaux de fourniture locale dans les délais définis dans l'Echange de notes. A l'issue des travaux effectués au Japon après l'étude sur le terrain pour la revue, la période du début des travaux tombera presque à la même période d'un an plus tard par rapport au planning d'exécution prévu dans le concept de base et les travaux se dérouleront avant et après la saison des pluies, ce qui est presque identiques au planning du concept de base. De ce fait, en ce qui concerne les principes de base, il n'y a pas de modification sur le contenu décrit dans le rapport de l'étude du concept de base, tel que **les principes d'exécution des travaux et du plan, les points à considérer sur l'exécution, l'étendue des travaux, le plan de supervision des travaux et de la fourniture, le plan de contrôle de qualité, etc.**

Par ailleurs, en ce qui concerne la répartition des travaux à la charge de la partie japonaise et de la

partie guinéenne, voir « Description des travaux à la charge du pays bénéficiaire » du paragraphe 2-3.

2-2-3-2 Plan d'approvisionnement en matériaux et matériels

Un des grands objectifs de l'étude de revue du Projet consiste en l'étude sur le terrain sur les prix et prix unitaires notamment des matériels et matériaux de construction (matière) subissant une augmentation après la grève générale, frais de la main-d'œuvre, prix des engins de construction, frais de transport, etc., le mode d'approvisionnement et la réestimation du coût du Projet sur la base de ces prix et frais. En plus de principes de base à suivre en matière d'approvisionnement, les résultats de l'étude sur le terrain tels que l'augmentation des prix au marché local, la fluctuation de taux de change sont ainsi expliqués en résumé comme suit :

(1) Les matériaux et matériels à utiliser pour ce Projet faisant l'objet de la Coopération seront autant que possible fournis dans la ville de Conakry. Même si ce sont les matériels qui ne sont pas fabriqués sur place comme la quincaillerie pour la construction (charnières, poignées, etc.) ou le contreplaqué, la fourniture de matériaux de construction importés est possible par des entreprises fournisseurs locaux. Pourtant étant donné que le prix et la quantité des matériaux en acier comme les armatures, charpentes métalliques sont instables sur le marché local, nous prévoyons dans le plan l'approvisionnement en matériels et matériaux à l'extérieur, au Japon même aux pays tiers voisins pour les matériels dont la fourniture rencontre les situations citées ci-dessous :

- 1) Difficulté ou impossibilité de la fourniture en Guinée ;
- 2) Fourniture possible, mais la quantité est insuffisante ;
- 3) Temps incertain entre la fourniture et le transport sur place ou temps insuffisant pour l'achèvement dans le délai des travaux d'une seule année ;
- 4) Doute sur la fiabilité du fournisseur et la qualité des produits fournis.

(2) Les équipements spéciaux (équipements de fabrique de glace, chambre froide etc.) de ce Projet faisant l'objet de la Coopération ne sont pas ordinairement circulés en Guinée, ou bien ils sont sur le marché mais leurs spécifications ne correspondent pas, et l'approvisionnement sur place est difficile. Pour la fourniture depuis un pays tiers, remplir les spécifications requises pour les équipements par ce Projet faisant l'objet de la Coopération, ainsi qu'assurer sans problème la garantie, la réparation et la maintenance après la fourniture et l'installation sont les conditions exigées. Si ces conditions peuvent être remplies, le mode d'approvisionnement avantageux du point de vue du coût sera adopté sans se limiter à l'approvisionnement au Japon.

(3) Augmentation des prix de construction et coût du Projet

A l'issue de l'étude et l'estimation pour lesquelles nous avons fait attention à réduire le coût, y compris la possibilité d'approvisionnement des produits aux pays tiers comme ce qui a été fait lors de l'étude du concept de base, l'augmentation et le changement sur les prix de matériels et matériaux, le coût de la main-d'œuvre et le taux de change sont constatés par rapport à ceux calculés lors de l'étude du concept de base. Par conséquent, le coût du Projet est estimé à la hausse dans le cadre de la présente

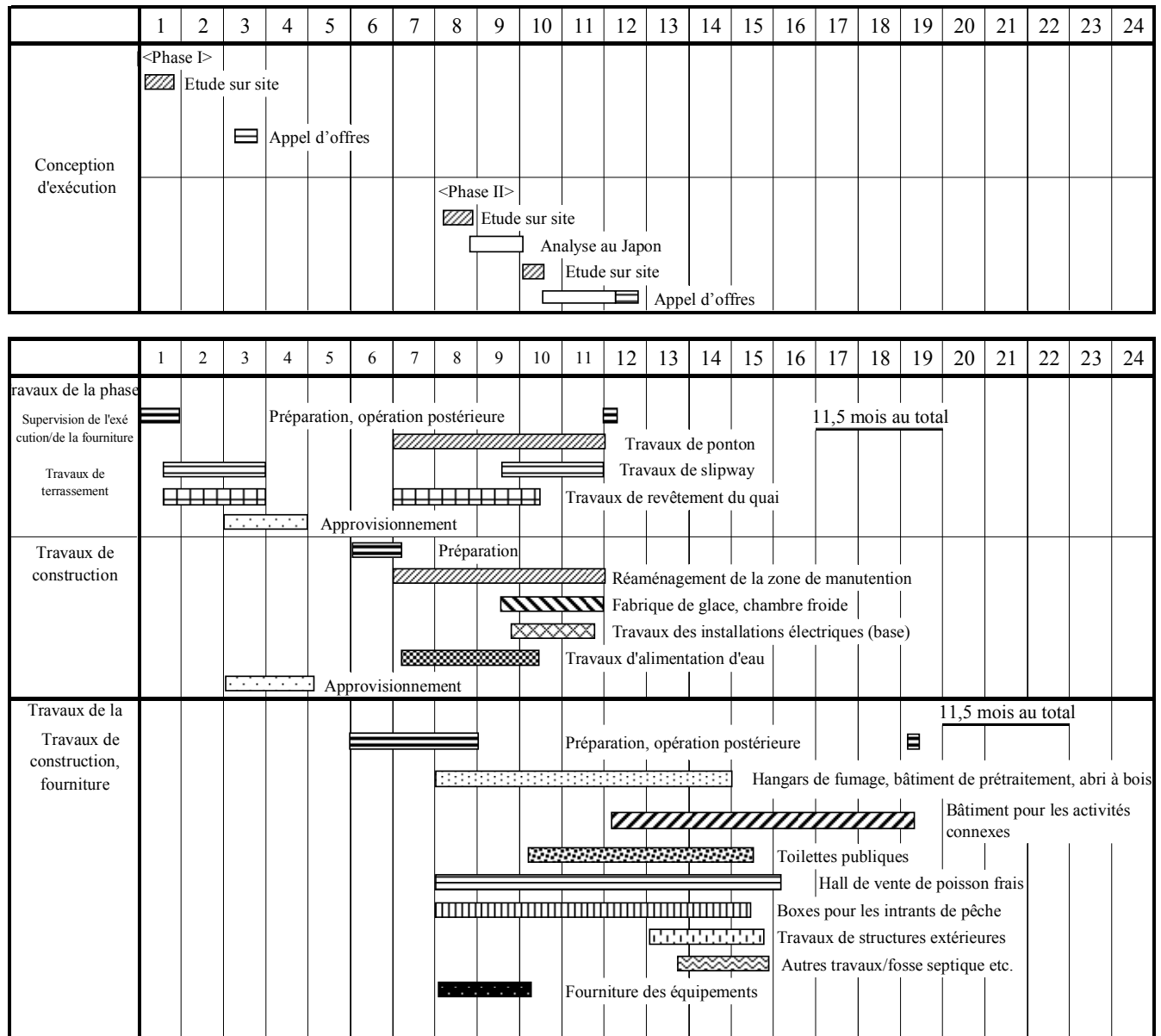
étude de revue du Projet par rapport à celui du concept de base par un concours de la modification partielle des équipements du bâtiment pour les activités connexes qui est mentionné plus haut.

2-2-3-3 Planning d'exécution

Il arrive souvent qu'il pleuve plus de 1.000 mm par mois pendant la saison des pluies en Guinée, et l'on estime que l'efficacité des travaux pendant la saison des pluies baisse jusqu'à 50 à 70% de son niveau ordinaire. Pour cette raison, la période pendant laquelle les travaux de génie civil, les travaux de construction et les travaux d'ossature sont possibles varie considérablement en fonction de la période de commencement des travaux.

Puisqu'il y a mois de 5 mois depuis le commencement des travaux jusqu'au début de la saison des pluies et compte tenu du planning des travaux supposé, il est difficile d'achever les travaux en une seule année et nous avons planifié des travaux en deux phases. Le tableau 2-4 de la page suivante indique le programme d'exécution planifié et établi pour des travaux en deux phases.

Tableau 2-4 Programme d'exécution



2-3 Description des travaux à la charge du pays bénéficiaire

La partie guinéenne a élaboré un plan du déplacement temporaire des installations non admises et d'une partie de fonctions du Port de pêche en plus d'installations privées et de boutiques provisoires des pêcheurs et des entreprises de transformation avant l'exécution du Projet faisant l'objet de la Coopération. Par la suite, le déplacement temporaire a été effectué et achevé en mars 2007 sous la responsabilité et au risque de la Guinée.

Cependant, une partie des pêcheurs et utilisateurs du Port de pêche ont commencé à retourner à Boulbinet, site du Projet suite à l'arrêt du présent Projet à l'issue de la grève générale de la Guinée. En mai 2007, le Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture a eu le dialogue direct avec les utilisateurs des installations du Port de pêche et les a admis qu'ils travaillent au Port de pêche à condition que (i) ils déplacent de nouveau suivant les instructions du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, (ii) les boutiques et équipements restent provisoires, (iii) les frais dus au prochain déplacement soient pris en charge par les utilisateurs.

De ce fait, la partie guinéenne a effectué le plan de déplacement et assuré le terrain remplaçant. La répartition des travaux à la charge de la partie japonaise et de la partie guinéenne est indiquée à nouveau dans le tableau 2-6. Tous les travaux ou une partie des travaux de 1), 2) et 3) ont été déjà achevés.

Tableau 2-5 Répartition des travaux à la charge de la partie japonaise et de la partie guinéenne

Items	Japon	Guinée
1) Obtention du site (terrain de construction et route d'accès, ainsi qu'excavation, obtention de la zone maritime pour la construction du ponton) et terrassement avant le commencement des travaux		
2) Nettoyage du terrain de construction avant le commencement des travaux, élimination des déchets illégaux et des obstacles (déchets solides et liquides, embarcations abandonnées etc.)		
3) Facilités à tous les membres d'équipage des embarcations enregistrées pour le transfert provisoire pendant la période des travaux et le retour (frais de transfert et de retour ci-dessous y compris, assurance de la destination de transfert, moyen de transfert, et transfert avant le commencement des travaux, mesures de mitigation environnementale et sociale) i) Enlèvement des équipements et installations privés illégaux du terrain de construction (magasins, fumoirs, carburants, conteneurs etc.), assurance de la destination de dégagement ou du lieu de démolition et opérations de transfert. Assurance du terrain de remplacement de transfert provisoire pour les propriétaires ou utilisateurs et opérations de transfert ii) Assurance du port de remplacement pour le débarquement des pêcheurs temporaire pendant les travaux de construction, assurance des installations de remplacement pour le fumage et opérations de transfert des équipements connexes comme les fumoirs		
4) Amenée des installations d'infrastructure comme électricité, eau courante, câbles téléphoniques jusqu'au terrain de construction		
5) Assurance des terrains pour les constructions provisoires pour les travaux de construction, de la clôture, de la plantation d'arbres etc.		
6) Fourniture du mobilier, y compris les téléphones qui seront nécessaires dans les installations faisant l'objet de la Coopération		
7) Formalités pour la demande des autorisations nécessaires pour les travaux et réception des autorisations (demande des différentes autorisations en relation avec l'aspect socio-environnemental, demandes d'autorisations concernant le développement, et demandes de vérification de la construction etc.)	(assistance pour le tracé des plans)	
8) Activités de consultation comme conception détaillée, assistance pour l'appel d'offres et supervision de l'exécution		

9)	Fourniture de tous les équipements et matériaux de construction et de la main-d'œuvre nécessaires aux travaux de construction de la partie japonaise de ce Projet faisant l'objet de la Coopération		
10)	Transport maritime et terrestre, ainsi que prise en charge des frais d'assurance de transport, des équipements et matériaux importés nécessaires pour les travaux de construction de la partie japonaise et la fourniture des équipements de ce Projet faisant l'objet de la Coopération		
11)	Inspection de la qualité nécessaire pour les travaux de construction de la partie japonaise et la fourniture des équipements de ce Projet faisant l'objet de la Coopération		
12)	Recommandations concernant l'exploitation après la livraison des installations faisant l'objet de la Coopération, et rédaction des manuels des installations etc.		
13)	Mesures d'exonération de taxes d'importation pour les équipements et matériaux nécessaires pour le Projet faisant l'objet de la Coopération, et collaboration pour le bon déroulement des formalités de dédouanement		
14)	Mesures d'exonération des taxes intérieures, y compris les taxes locales concernant le paiement des équipements et services nécessaires pour le Projet faisant l'objet de la Coopération fournis en Guinée		
15)	Facilités pour les formalités d'entrée/sortie et de séjour des ressortissants japonais du Projet de Coopération en Guinée		
16)	Assurance du budget, du personnel pour la gestion des installations (frais d'introduction initiaux concernant le démarrage des installations après la livraison y compris) et gestion convenable et efficace		
17)	Paiement de la commission pour les arrangements bancaires (A/B) vis-à-vis de la banque japonaise		

2-4 Plan de fonctionnement et de maintenance du Projet

Etant donné qu'il n'y a pas de grand changement sur le plan d'exploitation, de maintenance et de gestion du Port de pêche artisanale de Boulbinet après la grève générale, l'aspect général du contenu décrit dans le rapport de l'étude du concept de base est mentionné comme suit :

2-4-1 Système et organisation d'exécution du Projet

Le ministère compétent du présent Projet est le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger comme mentionné plus haut. L'organisme responsable, soit l'organisme d'exécution est le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, et la gestion et l'exploitation sont assurées par le Port de pêche artisanale de Boulbinet, qui est un organisme subordonné à la Direction de la Pêche Maritime, elle-même sous l'autorité directe du chef de cabinet du Ministère. Pourtant il n'y a pas de grand changement sur le système de la gestion et de l'entretien et le plan de gestion du Port de pêche artisanale de Boulbinet après la grève générale. Et étant donné que le port a sept (7) ans d'expériences depuis son ouverture, il a le système permettant de maintenir l'exploitation et la gestion avec son organisation et ses effectifs, ce qui a été décrit dans le rapport de l'étude du concept de base.

Par ailleurs, les formes d'utilisation du présent Port de pêche sont déterminées par l'intermédiaire du Comité de développement du débarcadère (CDD) recruté par la Direction générale du Port de pêche artisanale de Boulbinet (DGPPAB), d'après le « règlement intérieur » fixé avec l'Union nationale des pêcheurs artisans de Guinée (UNPAG). D'autre part, les règles d'utilisation, méthodes d'utilisation et les droits d'utilisation sont déterminés par la « Convention de mise en exploitation des infrastructures du Projet de pêche artisanale de Boulbinet » signée par la Direction nationale de la pêche maritime du Ministère de la Pêche et de l'Agriculture, la

DGPPAB, l'UNPAG et le CDD.

Par ailleurs, la relation entre le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et la DGPPAB ainsi que les utilisateurs est montrée dans la figure 2-4 ci-dessous :

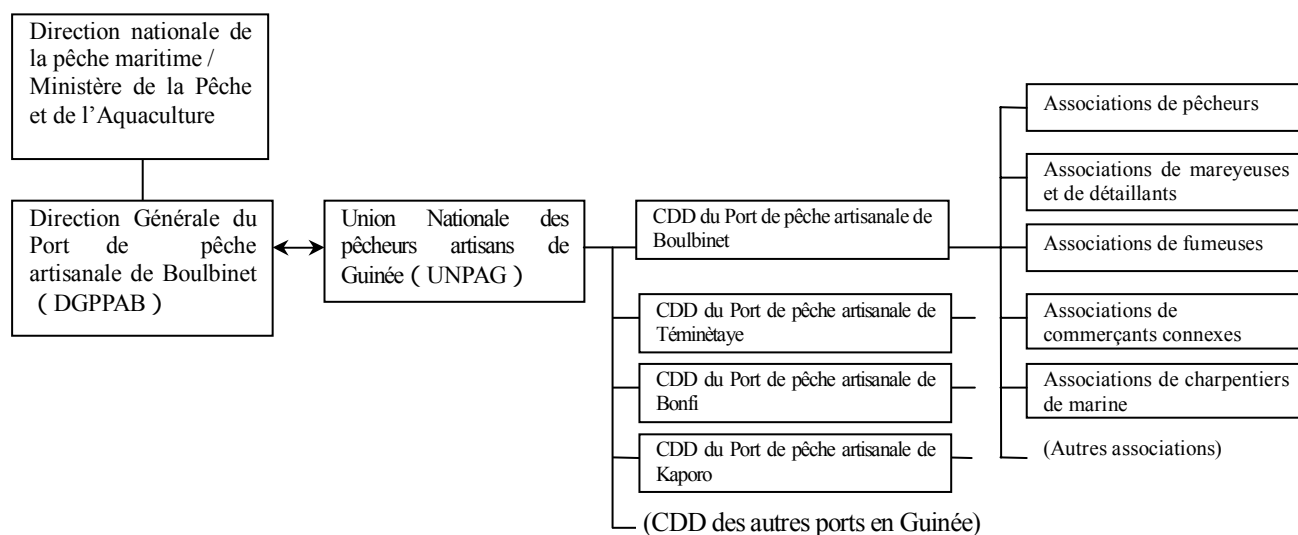


Figure 2-4 Organigramme des utilisateurs du Port

2-4-2 Plan d'exploitation, de maintenance et de gestion

Les principales activités auxquelles aucune modification n'a été apportée par l'étude de revue du Projet, qu'effectue la DGPPAB vis-à-vis des organisations d'utilisateurs sont les suivantes :

- 1) Vente de glace et stockage des produits halieutiques dans la chambre froide
- 2) Gestion technique de toutes les infrastructures du Port de pêche
- 3) Réparation et maintenance des installations du Port, et coûts associés
- 4) Offre des installations et équipements du Port de pêche à l'utilisation des utilisateurs. (Le ponton et le quai, la zone de manutention, les hangars de fumage, les boxes pour les intrants de pêche, etc., sont utilisés au moyen du paiement des redevances fixées.)
- 5) Enregistrement, conservation et distribution de toutes les sommes perçues, en tant qu'actifs liquides

D'un autre côté, les principales activités qu'effectuent les organisations d'utilisateurs vis-à-vis de la DGPPAB sont les suivantes.

- 1) Entretien général (nettoyage, collecte des déchets, etc.)
- 2) Perception auprès des utilisateurs des installations et équipements du Port de pêche, et versement à la DGPPAB par l'UNPAG
- 3) Autres

Même après l'exécution de la Coopération dans le cadre du présent Projet, l'exploitation, la

maintenance et la gestion du Port de pêche de Boulbinet ne seront possibles que si les activités précitées sont effectuées, ce qui a été décrit dans le rapport de l'étude du concept de base. Avec l'augmentation des embarcations de pêche utilisatrices et des utilisateurs, sont apparus une affluence et des commerces ambulants qui sont le fait d'une population n'appartenant pas aux organisations d'utilisateurs, ainsi que la construction de baraques non admises. Ce phénomène a été plus ou moins observé même lors de l'étude de revue du Projet. Etant donné que cela gêne une partie des activités de production et distribution du Port, il est souhaité que le règlement intérieur et la convention soient strictement respectés. En ce qui concerne le plan d'exploitation, de maintenance et de gestion, il est souhaité de prendre les mesures positives pour modifier le règlement intérieur et la convention de mise en exploitation pour qu'ils soient correspondants à la réalité en tenant compte de l'avenir proche.

D'autre part, les frais de fonctionnement attribués au Port de pêche artisanale de Boulbinet par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ont été exécutés conformément au budget prévu dans le document et les recettes et dépenses de la DGPPAB sont bien équilibrées jusqu'à 2004 et aucun grand problème ne pose sur les résultats de la comptabilité.

2-4-3 Dépôt de fonds pour entretien et gestion et ouverture d'un compte bancaire

A titre de fonds destiné à l'entretien et la gestion du Port de pêche en objet, lors de la signature du procès-verbal de l'étude de concept de base, la Guinée s'est engagée à déposer le montant correspondant au 10% des chiffres d'affaires de la vente tout en ouvrant le nouveau compte bancaire. Etant donné qu'avant la fin du mois d'avril 2006, elle avait dû ouvrir un compte bancaire pour commencer le dépôt et de faire le rapport à la partie japonaise (bureau de la JICA au Sénégal), elle a déjà commencé à remplir son devoir, à savoir elle a effectué l'ouverture du compte bancaire à la fin du mois d'avril 2006.

Cependant, le rapport mensuel au bureau de la JICA ne peut pas être confirmé lorsque nous avons enquêté la partie guinéenne à l'occasion de l'étude de revue, bien que soient confirmées les copies du rapport relatif aux plusieurs mois rassemblé émis en décembre 2006. Ainsi l'obligation du rapport mensuel de la situation du compte (recettes et dépenses) auprès du bureau de la JICA au Sénégal a été reconfirmée entre la partie guinéenne et la mission et elle a été de nouveau mentionnée dans le procès-verbal des discussions de la présente étude de revue.

Toutefois vis-à-vis de la situation actuelle, il n'est pas facile de générer le bénéfice sans bénéficier de subvention au niveau de frais d'électricité et d'eau du gouvernement guinéen. L'auto-assistance et l'indépendance de la DGPPAB seront requises dans le futur en vue de déposer d'une manière continue le montant correspondant à 10% de la recette issue de la vente. Il sera nécessaire de faire la révision des prix de vente de glace et des droits d'utilisation de l'installation comme mentionnés plus bas ainsi que de faire une gestion et une exploitation nouvellement programmées après l'extension et l'aménagement.

2-5 Cout approximatif du Projet

2-5-1 Frais à la charge de la partie guinéenne dans le Projet faisant l'objet de la Coopération

Pour l'exécution du présent Projet par la Coopération financière non-remboursable du Japon, le Projet

sera effectué et divisé par phase. Le Projet sera exécuté en l'année budgétaire japonaise 2007 (phase I) et en celle de 2008 (phase II). Les travaux à la charge de la partie guinéenne et le détail de ce coût sont montrés dans le tableau 2-7.

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a demandé au Ministère des Finances d'inscrire dans le budget les frais spéciaux pour assurer les frais dus au déplacement temporaire et a reçu son approbation. Ces frais consistent en les frais de déplacement temporaire des utilisateurs du Port de pêche pendant les travaux du présent Projet ayant été effectué avant la fin mars 2007. Ces travaux ont compris le nettoyage du Port (enlèvement de tous les kiosques en bois et baraques), le déplacement des conteneurs privés, le déplacement des kiosques métalliques, le transport des fumoirs vers les ports d'accueil, l'installation supplémentaire des conduites d'eau et de l'évacuation des eaux usées aux ports d'accueil, la réfection et la nouvelle installation des toilettes publiques aux ports d'accueil. Une partie de fonds de l'IPPTE (fonds pour la lutte contre la pauvreté en compensation de la réduction des dettes ; IPPTE : Initiative en faveur des pays pauvres très endettés) aurait été attribuée à cet égard comme source de financement. Ainsi grâce à ce budget, les travaux de déplacement temporaire ont été achevés en mars 2007. Les frais de la charge ci-dessous mentionnés seront supportés avec les frais d'équipement du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture approuvés par le parlement pour l'an 2007 et ils correspondent à environ 0,9% de 3,8 milliards de francs guinéens desdits frais d'équipement, ce qui montre que le montant de ces frais de la charge pourra être largement assuré.

Tableau 2-6 Frais de la charge de la partie guinéenne

Désignation de la charge	Contenu	Montant de la charge (FG)
1) Frais de demande pour équipement électrique récepteur	•Commission de demande causée par la modification de la capacité électrique réceptrice (200KVA) (US\$2,000-)	FG 9.200.000 -
2) Commission de l'arrangement bancaire	• Commission etc. relative à l'arrangement bancaire (B/A) (US\$5,770-)	FG 26.542.000-
Total (franc guinéen)		FG 823.742.000-

2-5-2 Frais d'exploitation, de maintenance et de gestion

Depuis son ouverture, le Port de pêche artisanale de Boulbinet a été géré et exploité pendant environs sept (7) ans par la DGPPAB, qui dans ce domaine a fait ses preuves et possède des capacités, ce qui est déjà expliqué plus haut.

Les prévisions de recettes et dépenses après l'achèvement de l'extension du Port de pêche, estimées sur la base de résultats de recettes et dépenses de l'exploitation de la DGPPAB (pour la période de l'an 2002 à avril 2007) sont indiquées dans le tableau 2-7 à la page 2-20.

Ces sont les prévisions de recettes et dépenses de l'exploitation qui sont calculés en regroupant l'ensemble de chiffre d'affaires excepté le budget spécial et la subvention du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et les frais de maintenance et gestion nécessaires à la vente. Les principaux éléments de recettes après l'aménagement par le présent Projet sont la vente de glace et la perception des redevances d'utilisation des installations telles que la chambre froide, et les plus grandes dépenses sont les frais d'électricité, les frais d'eau,

suivis par les frais de maintenance et de gestion incluant la rémunération des personnels employés sur le contrat.

Il est estimé qu'environ 601 millions de FG pour les recettes contre quelques 968 millions de FG pour les dépenses y compris les frais de maintenance et de gestion des installations et des équipements, ce qui créera le déficit d'environ 367 millions de FG selon les résultats des estimations prévisionnelles pour l'an 2010 après la réalisation du Projet que montre clairement le tableau 2-8. Ceci est dû à une grande augmentation de prix unitaire de frais d'électricité qui est multiplié par 2,2 depuis février et juillet 2006 ainsi qu'à une augmentation, n'étant que très légère, prévue de droits d'utilisation des installations du Port de pêche qui n'a jamais été augmentés depuis son ouverture.

Cependant, s'ajoutant au fait que le gouvernement guinéen compense continuellement pour les frais d'électricité et d'eau chaque année, le gouvernement budgétise le montant correspondant à 10% du montant du fonds octroyé par les organisations internationales ou d'autres pays donateurs en tant que les frais d'exploitation pendant 5 ans qui suivent l'exécution de la coopération, ce qui est mentionné dans le rapport de l'étude de base. Le budget à exécuter est ainsi prévu dans le cadre du présent Projet (environ 561 millions de FG par an pour le présent Projet) et il sera suffisamment possible pour l'instant de compléter le paiement de frais d'électricité et d'eau avec une partie desdits frais d'exploitation.

En outre, la révision de droits d'utilisation et la négociation à ce sujet avec les utilisateurs ont déjà démarré visant à l'augmentation de droits d'utilisation d'ici 5 ans et les organisations des utilisateurs sont prêtes à y participer. Le nouveau « règlement intérieur » et la « convention de mise en exploitation » signés au mois de novembre 2006 prendront effet après l'achèvement des travaux et la livraison des installations du présent Projet remplaceront le « règlement intérieur » et la « convention de mise en exploitation » en vigueur convenus au mois de juin 2000. Cela peut être considéré comme une des mesures permettant au Port de pêche d'effectuer la gestion d'autofinance. Et cela nous laisse espérer que le règlement intérieur et la convention soient modifiés avant l'achèvement des travaux et la livraison des installations pour être plus conformes avec les conditions actuelles. Tous ses propres efforts en continu de ce type conduiront le Port de pêche à créer l'excédent sans bénéficier d'aucune subvention et à gérer avec l'autofinancement et nous pouvons l'espérer.

Afin que la DGPPAB puisse effectuer l'auto-évaluation dont les résultats pourront servir à son amélioration pour viser à l'exploitation, la maintenance et la gestion autonomes sans bénéficier de subventions de l'état, il est souhaitable que la DGPPAB maintienne la transparence de la comptabilité, accumule les données quotidiennes et gère les documents, etc. voire dispose, si possible, de personnels capables de les planifier et de les analyser.

**Tableau 2-7 Port de pêche artisanal de Boulbinet : frais d'exploitation, de maintenance
et de gestion après son extension**

Prévision de recettes et dépenses du Port de pêche artisanale de Boulbinet après l'aménagement (2010)

(FG)

	2010	Raisons de calcul
Recettes (A)		
Vente de glace	434,189,189	(Nouvelle installation 9,2TM + Installation existante 7,8TM) / jour x 350 jours x @3 000 FG / 37kg x 0,9 (5 950TM/an)
Recettes menuiserie	3,615,840	31.000 FG/mois x 12 mois x 12 x (25.110/31.000)
Recettes location boxes	6,220,800	17 000 FG/mois x 48 salles x 12 mois x (10.800/17.000)
Recettes chambres froides	22,400,000	1.000 FG/jour/caisse x 40 caisses x 2 chambrs x 350 jours x 0,8
Recettes atelier mécanique (moteurs hors-bords)	388,800	40.000 FG/mois x 12 mois x (32.400/40.000)
Recettes hangars de fumage	13,891,500	500 FG/fumoir / jour x 126 fumoirs x 350 jours x 0,7 x (450/500)
Recettes redevance d'utilisation d'abri a bois pour fumage	1,814,400	10.000 FG/mois x 56 personnes x 9 mois x 0,8 x (4.500/10.000)
Recettes redevance d'utilisation de hall de vente de poissons frais	7,056,000	500 FG x 70 boutiques x 350 jours x 0,8x (360/500)
Recettes ponton (bateaux transporteurs des poissons frais à exporter)	33,326,400	1.000 FG/barque/jour x 14 barques x 330 jours x 0,8 x (900/1.000)
Recettes piste d'accostage (frais de débarquement)	8,434,800	1.000 FG/barque/jour x (23 + 48) barques x 330 jours x 0,8 x (450/1.000)
Recettes piste d'accostage (bateau transporteur)	97,200	500 FG x 4 barques x 180 jours x 0,3x (450/500)
Recettes zone de manutention	12,652,200	1.500 FG/barque/jour x 71 barques x 330 jours x 0,6x (900/1.500)
Recettes bâtiment pour les activités connexes	27,216,000	50.000 FG/mois x 70 boutiques x 12 mois x 0,9 x (36.000/50.000)
Recettes bâtiment pour les activités connexes (sans cloison)	14,364,000	20.000FG/mois x 38 boutiques x 12 mois x 0,9 x (35/50)
Recettes toilettes publiques	5,832,000	200 FG x 100 personnes/jour x 360 jours x 0,9 x (180/200)
Frais d'entrée de véhicule au Port	6,300,000	500 FG x 50 véhicules x 350 jours x 0,8x (450/500)
Vente de l'eau potable	3,150,000	100 FG/fût x 100 fûts x 350 jours x (90/100)
Total (A)	600,949,129	(Le montant moins le montant généré de la vente de l'eau ; FG 164.397.440-)
Dépenses (B)		
Carburant véhicules	62,400,000	5.200.000 FG/mois x 12 mois
Salaires aux effectifs contactés	54,000,000	4.500.000 FG/36 personnes/mois x 12 mois
1 ouvrier supplémentaire	6,000,000	500.000 FG/mois x 12 mois
Frais du bien-être public (frais de médicaments, etc.)	12,000,000	1.000.000 FG/mois x 12 mois
Frais d'électricité	504,586,344	Nouvelle installation fabrique de glace et réfrigérateur : 52,14 kW x 22h x 350jours x 492FG/kwh = 197.527.176FG Excepté le nouveau fabrique de glace : 50.000 kwh x 492 FG/kwh = 24.600.000 FG installation existance : 574.104 kwh x 492 FG/kwh = 282.459.168 FG
Frais d'eau	100,205,000	Nouvelle installation : (18,6m ³ x 350 jours + 22,0m ³ x 360jours) x 3.500 FG/m ³ = 50.505.000 FG Installation existante: 50m ³ x 0,8 x 1/2 x (350jours + 360jours) x 3 500 FG/m ³ = 49.700.000 FG
Frais de communication	7,200,000	600.000 FG/ mois x 12 mois
(Frais de l'entretien des installations)	—	
· Frais de l'entretien des équipements	12,000,000	Annuel
· Frais de l'entretien des véhicules	12,000,000	1.000.000 FG/mois x 12 mois
· Frais de réparation	18,000,000	Annuel
· Entretien et contrôle de fosse sceptique	30,000,000	15.000.000 FG/an x 2 unités
Frais de matériel bureautique	12,000,000	1.000.000 FG/mois x 12 mois
Frais informatique	12,000,000	1.000.000 FG / mois x 12 mois
Frais du carburant pour groupe électrogène	13,200,000	1.100.000 FG/mois x 12 mois
(Frais des articles imprévus)	—	
· Frais des articles imprévus	25,000,000	Annuel
· Fourniture de réfrigérants et consommables	8,500,000	Annuel
Frais d'assurance	12,000,000	1.000.000 FG/mois x 12 mois
Frais de réception	20,400,000	1.700.000 FG/mois x 12 mois
Frais de transit	21,600,000	1.800.000 FG/mois x 12 mois
Contribution à l'Union Nationale des Pêcheurs	12,000,000	1.000.000 FG/mois x 12 mois (* frais mensuellement fixé à partir de la recette issue de la vente de glace / fixé par la convention)
Contribution au CDD	600,000	50.000 FG/mois x 12 mois
Autres (y compris le traitement d'ordures, nettoyeurs)	12,000,000	1.000.000 FG/ mois x 12 mois
Total (B)	967,691,344	(à titre indicatif : le montant total moins les frais d'électricité et d'eau FG 362.900.000-)
balance (A)-(B)	-366,742,215	(à titre indicatif: le montant total moins les frais d'électricité et d'eau FG 3.842.215-)

NB1) Les valeurs entre parenthèses de raisons du calcul dans les recettes représentent le taux de répartition de charge entre la DGPPAB et l'UNPAG

NB2) Le prix unitaire de glace est le prix appliqué en juillet 2007. Les frais d'utilisation des installations sont les frais provisoirement augmentés par le règlement interieur et les règles d'utilisation signé au 26 novembre 2006 après l'achèvement des travaux et la livraison. Les coûts de recettes sont calculés sur la base de résultats de l'an 2006.

2-6 Points à prendre en compte pour l'exécution du Projet faisant l'objet de la Coopération

Nous vous rappelons ici notamment les points à prendre en compte pour lesquels il est souhaitable que la partie guinéenne prenne les mesures nécessaires sans retard tout de suite après la signature de l'Echange de Notes afin que le projet faisant l'objet de la Coopération se déroule dans les meilleures conditions.

(1) Mesures de mitigation de l'impact sur les conditions socio-environnementales

Le Ministère de l'Environnement de la Guinée a approuvé officiellement ce Projet par « l'Avis sur le rapport final de l'Etude de l'impact sur l'environnement (EIA) du Projet » dans une lettre adressée au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture en date du 14 mars 2006, et lui a aussi recommandé de prendre des mesures de mitigation dans les « Grandes lignes pour la mitigation de l'impact environnemental et social » émises en même temps que l'Avis. (voir le paragraphe 2-2-3 et la page 2-13 du rapport de l'étude du concept de base)

En conséquence, des mesures de mitigation de l'impact devront être prises aussi bien au cours des travaux de construction qu'à l'étape de l'exploitation-gestion.

(2) Déplacement temporaire des utilisateurs des installations portuaires et travaux de démolition des biens privés

Le déplacement temporaire pendant des travaux et la démolition des biens privés, qui concernent quelque 3.400 personnes au total, dont 2.000 pêcheurs environ, sera prévu par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture pour être achevés avant la publication officielle de l'appel d'offres et les opérations de déplacement ont été achevés en mars 2007. Cependant, étant donné que le gouvernement guinéen a autorisé de travailler de nouveau sur ce site avec certaines conditions à remplir, le suivi devra être effectué parallèlement pour que le déplacement et la démolition soient de nouveau terminés dans les délais.

(3) Fonctionnement de la fabrique de glace existante pendant des travaux

A la demande de la partie guinéenne, la fabrique de glace existante fonctionnera même pendant des travaux. La sortie de la glace sera effectuée sous la responsabilité guinéenne, cependant l'entrepreneur des travaux devra tenir le plus grand compte de la sécurité.

(4) Période de la saison des pluies et mise au rendement des travaux

De juin à septembre, c'est la saison des pluies avec ses pluies diluviennes, et des précipitations de 3.250 mm en moyenne et 4.477 mm au maximum pendant ces quatre mois. Etant donné que les travaux de génie civil de la phase I échappent à la saison des pluies, la mise au rendement des travaux sera exigée. Comme les travaux de construction de la phase II seront effectués en continu même pendant la saison des pluies, la gestion de la sécurité devra être assurée totalement pendant les travaux.

Chapitre 3 Examen de la pertinence du Projet

Chapitre 3 Examen de la pertinence du Projet

Etant donné qu'il n'y a pas aucune modification sur le contenu déjà mentionné dans le rapport de l'étude du concept de base pour les effets, les problèmes et les propositions, la pertinence du Projet, etc. dans la mise en œuvre du présent Projet, nous reprenons ainsi ce contenu avec l'expression modifiée en une partie.

3-1 Efficacité du Projet

Le pourcentage du secteur halieutique n'est jamais élevé par rapport au PIB (produit intérieur brut) en Guinée. Bien qu'elle possède le plus grand plateau continental d'Afrique de l'ouest et que le secteur halieutique jouisse de bonnes pêcheries à potentiel de développement élevé, il ne peut pas se détacher de techniques pré-modernes dues à la pêche artisanale, ce qui constitue un des grands facteurs de la faible productivité.

Le gouvernement guinéen promeut des mesures conformément au plan national de développement à moyen terme, à savoir «la stabilisation de l'offre alimentaire» par les ressources halieutiques (protéines animales), «l'obtention des devises étrangères» en continu, «la création et la promotion des emplois» dans le domaine de la pêche. Surtout, il donne une grande priorité à la promotion de la pêche de la petite envergure (pêche artisanale) et est passé à des mesures de faveur directes comme l'aménagement de débarcadères, la fourniture d'engins de pêche et de moteurs hors-bords pour la pêche artisanale.

La capitale Conakry, compte sept (7) ports de pêche artisanale et débarcadères. Le Port de pêche artisanale de Boulbinet, site du présent Projet, aménagé dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon, possède le seul ponton de débarquement du pays pour la pêche artisanale, et aussi le seul port de débarquement désigné pour les poissons frais destinés à l'exportation vers l'UE, ce qui fait augmenter les utilisateurs de ces installations tels que barques de pêche, pêcheurs, mareyeuses, détaillants et fumeuses. Il en a résulté que le nombre d'embarcations de pêche a été multiplié par 2,3 par rapport à la dimension du concept initial de construction, et que la quantité de poissons débarqués a doublé. Les utilisateurs de ces installations ainsi que les consommateurs ont aussi augmenté et ce Port est arrivé à avoir une fonction du marché aux poissons frais. Il ne peut pas non seulement répondre à l'augmentation de la quantité des poissons débarqués, mais l'encombrement de l'intérieur du Port empêche l'opération hygiénique, efficace et sécurisée pour le débarquement des poissons.

Le Projet, qui sera réalisé sur la base de tels contexte et problèmes assurera les améliorations indiquées dans le tableau 3-1, conformément au plan de développement de la pêche mentionné ci-dessus, les effets indiqués dans le tableau 3-2.

Tableau 3-1 Comparaison entre la situation actuelle et l'après- Projet

[Comparaison de la dimension des installations · équipements]

Désignation	Situation actuelle	Concept de base
Terrain remblayé	(surface totale du site 14.253m ²)	surface totale du site : 19.173m ² (terrain existant 14.253m ² + remblayé 4.200m ² + site devant la porte 1.040m ²)
Aménagement par l'augmentation des protections du ponton existant	3 postes d'accostage des embarcations de pêche (ponton incliné, sur le côté il n'y a pas d'équipement d'attachement des embarcations)	Total : 7 postes d'accostage (4 postes d'accostage sur le ponton horizontal à construire à côté du ponton existant / extrémité longueur 50m - largeur 5m, route d'accès 45 m-5 m)
Slipway (appartenance au terrain remblayé)	-----	1 slipway (longueur 25m-largeur 15m, différence entre le haut et le bas 2,5m (pente env. 1/10) du côté de la mer du terrain remblayé, utilisé pour monter et descendre les embarcations et réservé aux contacts avec la mer)
Creusement du point d'ancrage réservé à des travaux	-----	Excavation 90m ³ (zone maritime pour manipulation des embarcations destinée au ponton à agrandir)
Fabrique de glace	Fabrication de glace 10 tonnes/jour, installations de la fabrication et conservation de glace de 10 tonnes (actuellement la capacité de fourniture 44% par rapport aux besoins)	Augmentation de la capacité : fabrication de glace 10 tonnes/jour, et conservation de 10 tonnes de glace (installer par agrandissement et aménagement du plancher de la zone de manutention existante, surface concernée de 288m ²) Y compris la capacité existante, total : 20 tonnes/jour, conservation 20 tonnes
Chambre froide	Chambre froide à capacité de conservation de 2 tonnes (chambre existante remplie de poissons des mareyeurs, besoin d'espace pour la conservation des poissons des pêcheurs)	Chambre froide à capacité de conservation de 2 tonnes Y compris la chambre existante, total : 4 tonnes
Hangars de fumage	Fumoirs existants autorisés : 52 fumoirs Fumoirs non autorisés de fabrication privée : 70 à peu près Problème d'hygiène Manque de fumoirs	2 hangars (74 nouveaux fumoirs autorisés, 328m ² /hangar) y compris les hangars existants, total : 126 fumoirs autorisés Construction d'abri à bois et bâtiment de prétraitement de poisson frais
Boxes pour les intrants de pêche	Existant : 1 box de 24 pièces. (insuffisant par rapport au nombre des pêcheurs)	1 nouveau box à construire (180m ²) 24 pièces Y compris existants, total : 52 pièces
Bâtiments pour les activités connexes	116 boutiques provisoires de fabrication privées, possession privée, baraques alignées	Nouveaux bâtiments (1.008m ²) Division dans 6 bâtiments concernés, total : 108 boutiques
Toilettes publiques	2 douches, 4 toilettes sans distinction homme et femme) existants Manque en nombre absolu de douches et de toilettes, et délabrement	2 bâtiments des toilettes à construire à nouveau (97,4m ²), 6 cabines de toilettes par sexe, 2 cabines de douche Y compris l'existant, total : 10 cabines de douche, 16 cabines des toilettes
Hall de vente de poisson frais	70 détaillants des poissons frais vendent sur le chemin et sur la zone de manutention Pas de bâtiment	Nouveau hall à construire (594m ²) Construction de 70 nouveaux stands de vente
Espace de réparation des filets et embarcations de pêche	Pas d'espace de réparation, mais ça se fait en plein air du côté nord du bâtiment administratif du Port de pêche existant	Espace de réparation des filets (à peu près 1.400m ²) Espace de réparation des embarcations (à peu près 860m ²)
Installations de traitement des eaux usées	Traitement et purification des usées issues uniquement du bâtiment administratif du Port de pêche existant	4 nouvelles fosses septiques à construire pour traiter des eaux usées issues du hall de vente de poisson frais, du bâtiment de prétraitement de poisson frais et des toilettes publiques
Autres installations	-----	Installation d'un nouveau réservoir de stockage d'eau de 50 tonnes, installation de 2 nouveaux dépôts d'ordures
Travaux extérieurs	-----	Pavage à l'intérieur du Port de pêche où les établissements existent (1.437m ²) Pavage devant la porte (1.040m ²)

[Comparaison des fonctions et capacités]

Désignation	Situation actuelle	Concept de base
Attente au poste de débarquement au moment de pic	45-50 min. en moyenne	10 min. en moyenne
Volume de débarquement	16,1 tonnes/jour	17,6 tonnes /jour
Production de produits fumés	2 tonnes/jour	2,4 tonnes/jour
Quantité de barques de pêche à fournir en glace	44%	90%

Tableau 3-2 Effets attendus après la réalisation du Projet

1. Effets directs
(1) Amélioration des installations de débarquement Le rajout du ponton horizontal permettra le débarquement plus efficace et sécurisé des embarcations de poissons démersaux frais en créant des postes d'accostage passant de 3 à 7 points au moment d'affluence maximale. L'attente de débarquement sera réduite au 1/5 ^e , 10 minutes en moyenne qui est actuellement entre 45 et 50 minutes.
(2) Effets de l'aménagement de la fabrique de glace et de la chambre froide La capacité des équipements de production de glace (10 tonnes par jour) et de réfrigération (réserve de 2 tonnes, -10°) sera doublée, ce qui permettra un taux de fourniture de glace aux embarcations d'environ 90% au lieu des 44% environ actuels. Le temps d'attente de production de glace et le nombre de jours de repos forcé de pêche des embarcations diminueront, ainsi l'efficacité des sorties en mer augmentera. Les embarcations pêchant les poissons frais destinés à l'exportation, les embarcations de filet maillant de fond et les embarcations de poissons démersaux comme poisson-chat sortiront 6 fois de plus par an (environ 36 jours de plus) et le débarquement total du Port passera de 1,61 tonnes par jour en moyenne à 17,6 tonne, soit de environs 1,5 tonnes en moyenne par jour de plus. L'augmentation de capacité de réfrigération laisse espérer la baisse des pertes de poissons après capture et l'augmentation de la plus-value.
(3) Effets d'aménagement des installations terrestres du Port de pêche La création d'un nouveau hall de vente permettra la vente au détail plus efficace et plus hygiénique des poissons frais. Cela évitera également la perte et la baisse de qualité lors de la vente et de l'expédition des produits. Le remplacement des anciens fumoirs par 74 neufs plus performants permettra une augmentation de production plus efficace et plus hygiénique concernant les produits fumés. Environ 20% d'augmentation tonnes sont escomptés, soit 2 tonnes de production journalière actuelle passera à environ 2,4 tonnes. Après la démolition des boutiques privées de vente au détail, les points de vente seront rassemblés dans les nouveaux bâtiments. Ainsi la vente au détail d'articles de pêche, d'équipements d'embarcations, de provisions, de pièces détachées et d'articles divers deviendra possible sans influence des intempéries. Cela contribuera également à la diminution des encombrements et à la réutilisation plus efficace des terrains.
(4) L'agrandissement et l'aménagement des installations ci-dessus permettront la diminution du temps de distribution et de négociation des produits et la diminution des coûts tout en évitant les encombrements dans le Port.
2. Effets indirects
Avec l'agrandissement et l'aménagement du Port, la distribution de poissons frais et de produits fumés à l'intérieur et à l'extérieur du pays augmentera. Le revenu des milieux de la pêche augmentera avec la promotion de la distribution.

3-2 Problèmes et propositions

Nous proposons non seulement au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, organisme responsable, mais aussi à la DGPPAB, aux organisations d'utilisateurs et coopératives de procéder à la gestion et à l'exploitation en faisant l'attention aux points cités ci-dessous, de sorte que les installations du Port de pêche artisanale de Boulbinet soient utilisées de manière efficace après l'exécution du présent Projet (achèvement des travaux et la livraison des installations du Projet).

- (1) Prix unitaire de vente, droits d'utilisation des installations convenables et exploitation, maintenance et gestion

Comme déjà mentionné dans le paragraphe des frais d'exploitation, de maintenance et de gestion, la hausse de la redevance électrique et de l'eau exerce une grande influence sur les recettes et dépenses après la livraison. Selon le calcul à titre d'essai, elle correspond à peu près à la recette de la vente et aux deux tiers des dépenses. Pendant 5 ans après la livraison, étant donné que le budget spécial à titre des frais d'exploitation du Projet sera approuvé (10% du montant de l'aide financière des bailleurs de fonds étrangers divisés sur 5 ans), elle n'aura pas d'influence directe dans l'immédiat. Mais si le montant issu de la vente de la glace qui est supérieur à environ 70% des recettes passe en baisse et inférieur au prix du revient, cela posera un grand problème.

Même s'il n'y a pas de privatisation, afin que ce Port de pêche puisse se développer dans l'avenir comme entreprise indépendante sans bénéficier d'aucune subvention au niveau de frais d'électricité et d'eau par le gouvernement, il faudra réviser davantage le prix unitaire de la glace et les droits d'utilisation, et négocier sérieusement ces prix avec l'UNPAG et le CDD (Comité de Développement du Débarcadère). Actuellement, le prix unitaire de la glace est fixé à un prix inférieur au prix de revient par les autorités en tant que mesure de soutien à l'égard des pêcheurs, toutefois il faudra le réviser sur la base de la politique à long terme et convenir de déterminer le prix unitaire adéquat dans les 5 ans.

(2) Révision et observation du «règlement intérieur» du Port et de la «convention de mise en exploitation des infrastructures et équipements portuaires»

«Le règlement intérieur» du Port convenu entre le Ministère, la DGPPAB et les organisations d'utilisateurs concernant l'utilisation du Port, ainsi que «la convention de mise en exploitation des infrastructures équipements portuaires du Port de pêche artisanal de Boulbinet» (ci-après désigné "convention d'utilisation") stipulé pour le règlement d'utilisation, les prix unitaires et la méthode d'utilisation doivent être révisés pour les raisons citées ci-dessous :

- i) Le prix unitaire de la glace et les droits d'utilisation des installations précités sont basés sur le règlement intérieur et la convention ;
- ii) Les magasins provisoires privés, les baraques et les fumoirs alignés et l'entrée des personnes étrangères au Port dans la zone de gestion provoquent des encombrements à l'intérieur du Port ;
- iii) L'éparpillement des ordures et les excréments en dehors des toilettes causent les mauvaises conditions hygiéniques.

Après la livraison, il est nécessaire que ledit règlement intérieur et ladite convention soient rectifiés et observés pour qu'on puisse en continu prendre des mesures de mitigation de la pollution et pour l'environnement.

Les personnes concernées de la partie guinéenne se sont engagées en novembre 2006 à élaborer le «règlement intérieur » et la « convention de mise en exploitation » provisoires et révisés à partir du règlement intérieur et de la convention en vigueur et à les appliquer à partir de l'achèvement des travaux et de la livraison

des installations. En outre, il est souhaitable d'étudier les mesures à prendre pour qu'ils soient respectés et largement vulgarisés et qu'ils soient révisés positivement selon les situations.

(3) Prise de conscience approfondie de la fonction du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

La DGPPAB est responsable de l'exploitation, la maintenance et la gestion quotidiennes conformément au règlement intérieur et à la convention relative à l'utilisation du Port de pêche et le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture prend l'entière responsabilité finale de la gestion et du contrôle de sorte que l'exploitation, la maintenance et la gestion quotidiennes soient bien effectuées.

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture est demandé d'assurer sa fonction au maximum dans la promotion de la pêche artisanale, à savoir effectuer d'une manière active et concrète une approche de ports de pêche artisanale conformément au plan de développement en amont, assurer la transparence du contenu de la comptabilité de ports de pêche artisanale, examiner et établir le système d'acquisition rapide des pièces de rechange importées pour les équipements de refroidissement du port, etc.

Il faut bien déterminer et pratiquer le système de gestion et la méthode de gestion concrète du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture.

(4) Avantages et désavantages de la polarisation sur le Port de pêche artisanale de Boulbinet

Ceci n'est pas une question en relation directe avec la gestion et l'exploitation, mais il n'est pas souhaitable que tout soit actuellement concentré au Port de pêche artisanale de Boulbinet dans la capitale de Conakry. Ce Port est supérieur aux autres ports concernant les conditions naturelles, les équipements d'infrastructure aux environs, de plus, il possède un ponton de débarquement et est reconnu comme port de débarquement pour les poissons frais destinés à l'UE, ce qui fait l'admiration des pêcheurs et des utilisateurs. Mais ce Port a aussi des limites de terrain, de fonctions et d'équipements, et le rassemblement des gens n'est pas toujours un avantage. D'autre part, la ville commence à s'agrandir et la population à se déplacer vers la banlieue, et il est devenu nécessaire de partager les risques et les fonctions entre le Port de pêche de Boulbinet et d'autres ports majeurs de pêche de Conakry.

Appendices

1. Membres de la mission

Nom	Titre	Organisme
M. Ichiro MIMURA	Chef de mission planification et gestion	Département de la Gestion de la Coopération Financière Non Remboursable Agence Japonaise de Coopération Internationale
M. Yasunari KOYANAGI	Chef d'équipement Consultants de	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.
M. Yuichi ISHII	Plan d'exécution Estimation des coûts	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.
M. Kazuo ANDO	Interprète	ICONS INTERNATIONAL COOPERATION Inc.

2. Calendrier d'exécution de l'étude

N°	Date	Jour	Programme		
			Membres des officiels (chef de la mission/ planification et gestion)	Membres du Consultant	
				(Chef de consultant)	Planification des travaux de construction/ Estimation des coûts
1	7 juillet	sam	Narita → Paris		
2	8 juillet	dim	Paris → Conakry		
3	9 juillet	lun	Visite de courtoisie auprès de l'Ambassade du Japon en République de Guinée, au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et visites au port de Téminétaye et au port de Boulbinet.		
4	10 juillet	mar	Explication et discussions sur le rapport de commencement et les questionnaires au MPA Discussions sur le projet du PV et sur les aspects techniques au Port de pêche artisanale de Boulbinet	Etude relative à l'estimation des coûts	
5	11 juillet	mer	Discussions avec le MPA Discussions sur le PV avec le MPA	ditto	
6	12 juillet	jeu	Discussions avec le MPA Signature du PV au Ministère de la Coopération Internationale Discussions avec le MPA	Matinée : ditto Après-midi : idem avec la colonne à gauche	
7	13 juillet	ven	Conakry → Dakar Rapport au Bureau de la JICA au Sénégal Dakar →	Discussions avec le MPA Visite et étude au port commercial Etude au Port de pêche artisanale de Boulbinet et aux kiosques, etc.	Etude relative à l'estimation des coûts
8	14 juillet	sam	→ Paris →	Etude aux ports de pêche artisanale, Bonfi, Téminétaye, Dixinn, Landreah	
9	15 juillet	dim	→ Narita	Classement des documents recueillis	
10	16 juillet	lun		Discussions sur les réponses aux questionnaires, etc. au MPA	Etude relative à l'estimation des coûts
11	17 juillet	mar		Discussions avec le MPA Discussions sur les réponses aux questionnaires, etc. au Port de pêche artisanale de Boulbinet	Matinée : ditto Après-midi : idem avec la colonne à gauche
12	18 juillet	mer		Discussions sur la note technique avec le MPA et signature Rapport à l'Ambassade du Japon en Guinée Discussion avec le MPA	Matinée et après-midi : idem avec la colonne à gauche Après-midi : Etude relative à l'estimation des coûts
13	19 juillet	jeu		Conakry → Dakar Rapport au Bureau de la JICA au Sénégal, enquête des entrepreneurs du Sénégal Dakar →	
14	20 juillet	ven		→ Paris →	
15	21 juillet	sam		→ Narita	

3. Liste des personnes concernées (rencontrées)

Nom de l'organisme et titre	Nom et prénom
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture	
Ministre	M. Mohamed YOULA
Chef du Cabinet	M. Amadou Teliwel DALLO
Direction de la coopération / chargé de la coopération japonaise	M. Sékou TOURE
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger	
Directeur Général	M. Sékouba BANGOURA
Directeur Adjoint	M. Moustapha DIALLO
Chef Section Asie	M. Oumar SANE
Chargé de la Coopération Asie	M ^{me} Safiatou CAMARA
Chargé de la Coopération Asie	M. Mamadou Alhpa BAH
Chargé de la Coopération Asie	M. Ousmane Marie TOURE
Chargé de la Coopération Asie	M. Abdoulaye YOULA
Port de Pêche Artisanale de Boulbinet (DGPPAB)	
Directeur Général	M. Fodé Aly CAMARA
Directeur Général Adjoint	M. Ibrahima Molota CAMARA
Chef de service technique	M. Amadou CAMARA
Chef de service financier	M. Alpha Ouwar BARRY
Chef de service maintenance des appareils	M. Mamadou Alpha SOW
Chargé de la statistique	M. Abdoul Gadry DIALLO
Chargé de boutiques et de pontons	M. Avagnon BANGOURA
Chargé en mécanique	M. Abdoul Karim BARRY
Port de Pêche Artisanale de Téminétaye	
Chef de port	M. Ibrahima BANGOURA
Ambassade du Japon en République de Guinée	
Ambassadeur	M. Rinzo KATAOKA
Chargé de la coopération économique	M. Koji FUKUHARA
Expert JICA en pêche	
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de la Guinée	M. Tadashi MURAI
Bureau de la JICA au Sénégal	
Représentant Résidant	M. Eizen IREI
Chef du Bureau	M. Takemichi SHIRAI
Adjoint au Représentant Résidant	M. Motoharu WAKABAYASHI

4. Procès-verbal des discussions

**Procès-verbal
des discussions sur l'étude de revue
pour le projet d'extension du port de pêche artisanale de Boulbinet en
République de Guinée**

En vue de faire avancer la mise en oeuvre du projet, le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude de revue pour le projet d'extension du port de pêche artisanale de Boulbinet (ci-après désigné "le Projet") et confié l'exécution de cette étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA").

La JICA a délégué en Guinée une mission chargée d'une étude de revue (ci-après désignée "la Mission") dirigée par Monsieur Ichiro MIMURA, Equipe de Développement des villages ruraux et de pêche, Groupe III, Département de la Gestion de la Coopération financière non-remboursable de la JICA du 08 au 19 juillet 2007.

La Mission a fait des discussions avec les responsables concernés du Gouvernement guinéen et effectué une reconnaissance du site faisant l'objet du Projet.

A la lumière des discussions et à travers des études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points essentiels tels que mentionnés ci-dessous. La Mission continue ses études et préparera un rapport de l'étude de revue.



Fait à Conakry, le 12 juillet 2007

2 JJ - 9
Mr. Ichiro MIMURA
Chef de Mission
Etude de revue
JICA

Mr. Sékouba BANGOURA
Directeur National de la Coopération
Ministère des Affaires Etrangères, de la
Coopération, de l'Intégration Africaine et
des Guinéens de l'Etranger
République de Guinée

Mr. Amadou Tével DIALLO
Chef du Cabinet du Ministère de la Pêche
et de l'Aquaculture
République de Guinée

1. Objectif de l'étude de revue

- (1) La Mission a expliqué l'objectif de l'étude de revue qui consiste à passer en revue le planning des installations, de l'exécution des travaux et d'approvisionnement en équipements ainsi que du coût approximatif du Projet, sur la base du rapport de l'étude du concept de base, de l'étude du concept détaillé et des documents y afférents. Par ailleurs, elle a expliqué le contenu et le calendrier de l'étude suivant le rapport de commencement. La partie guinéenne en a pris bonne note.

2. Objectifs du Projet

- (1) Le Projet a pour objectif de réaliser l'extension du port pour éviter les encombrements dans le port et augmenter la distribution des produits halieutiques.

3. Site du Projet

- (1) Port de pêche artisanale de Boulbinet situé dans la ville de Conakry.

4. Organismes de tutelle et d'exécution

- (1) Organisme de tutelle : Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger.
- (2) Organisme d'exécution : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

5. Système de coopération financière non-remboursable du Japon

- (1) La partie guinéenne a pris connaissance du système de coopération financière non-remboursable du Japon tel que présenté en annexe 4 du procès-verbal des discussions sur l'étude du concept de base conclu et signé le 16 mars 2006.
- (2) Sur cette base, la partie guinéenne s'est engagée d'exécuter les principaux travaux à réaliser par la partie guinéenne tels que présentés en annexe 5 du procès-verbal des discussions sur l'étude du concept de base conclu et signé le 16 mars 2006 en cas d'exécution du Projet dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon, afin de réaliser le Projet de manière appropriée.

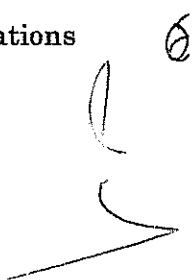
6. Calendrier de l'étude

- (1) La JICA établira le rapport de l'étude de revue et l'enverra à la partie guinéenne vers le mois d'octobre 2007.

7. Autres éléments de discussion

- (1) Gestion et maintenance

- La partie guinéenne s'est engagée d'assurer la gestion et la maintenance du port de pêche artisanale de Boulbinet suivant la convention d'utilisation des installations présentée le 22 novembre 2006 au bureau de la JICA au Sénégal.



- La partie guinéenne s'est engagée de continuer à mettre en réserve 10% des recettes d'utilisation des installations du port de pêche en vue d'utiliser ce fonds pour la gestion et la maintenance des installations et équipements, et de faire part de la situation mensuelle des dépenses et recettes de ce fonds au Bureau de la JICA au Sénégal par le biais de la Direction Nationale de la Coopération.
- (2) Déménagement des utilisateurs du port de pêche artisanale de Boulbinet
- La partie guinéenne s'est engagée d'achever le déménagement des utilisateurs du port de pêche artisanale de Boulbinet avant le lancement de l'avis de l'appel d'offres selon le calendrier ci-joint et d'en informer le Bureau de la JICA au Sénégal.
- (3) Tâches à la charge de la partie guinéenne
- La partie guinéenne s'engage à réserver un terrain nécessaire aux travaux temporaires du Projet avant le lancement de l'avis de l'appel d'offres.
- (4) Autorisation de construction
- La Mission a confirmé que l'autorisation de construction obtenue est encore valable.
 - La partie guinéenne s'engage à présenter une attestation de validité dudit document avant le 16 juillet 2007.
- (5) La partie guinéenne s'est engagée d'établir une convention d'utilisation en accord avec les organismes utilisateurs sur le tarif de glace, la redevance d'utilisation des installations avant l'expiration de l'attribution de la contribution gouvernementale à l'égard du présent projet, soit d'ici au bout de 5 ans pour équilibrer le bilan du port.
- (6) Responsabilité du résultat de l'étude
- Les deux parties ont confirmé que la partie guinéenne assumera la responsabilité concernant le résultat après la mise en œuvre du Projet réalisé conformément aux documents et plans établis sur la base du résultat de l'étude.

Document en annexe

Annexe 1 : Liste des composantes du projet

Annexe 1 Liste des composantes du projet

Contenu de la requête confirmé lors de l'étude du concept de base

	Installations	Contenu	Composition	Période des travaux
Génie civil	Terrains à remblayer	Remblayage de la laisse du côté nord-ouest du site Obtention de terrain pour la construction des bâtiments pour les activités connexes (4 bâtiments) et déplacement de l'espace de réparation des filets de pêche et de l'espace de réparation des embarcations de pêche.	Surface 4.200m ² 1 unité	Travaux de 1 ^{ère} période
	Extension du ponton existant comme installation de défense	Élargissement à 10m de large de la largeur de 5 m du ponton incliné existant (long de 100m), en parallèle avec le ponton existant. (extrémités construites en parallèle : ponton horizontal). Partie nouvellement élargie: 95m, renforcement de 5m de la zone demi-tour du ponton existant. Installation de défenses et de poteaux d'amarrage sur la partie élargie.	Élargissement : 95m Renforcement du ponton : 5m	Comme ci-dessus
	Slipway (sur les terrains à remblayer)	Slipway pour l'accès depuis la mer à l'espace de réparation des embarcations de pêche et au terrain remblayé (disposition du côté mer du terrain remblayé).	Longueur 25m Largeur 15m Inclinaison environ 1/10	Comme ci-dessus
	Dragage du point d'ancrage	Excavation partielle pour l'entrée et la sortie du Port du côté sud-est du ponton élargi et pour l'amarrage	Volume creusé env. 90m ³ 1 unité	Comme ci-dessus
Construction	Fabrique de glace	Fabrique de glace à production journalière de 10t et stockage de glace de 10t (réfrigérant: ammoniac) 120 caisses à poisson accessoires (caisses à poisson pour le stockage dans la chambre froide du poisson frais, le transport et comme indicateur de glace: 800mm × 450mm × 270mm (h))	1 unité	Comme ci-dessus
	Chambre froide	Stockage de 2t (surface de plancher 4,5 × 4,5m), température de stockage -10°C max. (comme les installations existantes)	1 unité	Comme ci-dessus
	Réaménagement de la zone de manutention existante	Élargissement des allées de la zone de manutention existante. Réinstallation des supports de manutention. Installation des nouveaux fabrique de glace, stockage de glace et chambre froide.	Surface de plancher concernée 288m ²	Comme ci-dessus
	Hangars de fumage	37 fumoirs/hangar × 2 hangars (spécifications identiques aux installations existantes)	328m ² × 2 hangars	Travaux de 2 ^e période
	Boxes pour les intrants de pêche	24 boxes, en blocs de béton (comme l'installation existante)	180m ²	Comme ci-dessus
	Bâtiments pour les activités connexes	108 sections (2 × 2m par section, toit et plancher seulement, pas de murs)	6 bâtiments Total : 1.008m ²	Comme ci-dessus
	Toilettes publiques	[Hommes (6 cabines + 2 douches) + femmes (6 cabines + 2 douches)/bâtiment] × 2 bâtiments	97,4m ² × 2 bâtiments	Comme ci-dessus
	Hall de vente de poisson frais	Hall de vente de poisson frais avec 72 stands pour la vente (en béton préfabriqué), blocs de béton	594m ²	Comme ci-dessus
	Espace de réparation des filets de pêche	Espace seulement (pas de construction)	env. 1.400m ² 1 section	Comme ci-dessus
	Espace de réparation des embarcations	Espace seulement (pas de construction)	env. 860m ² 1 section	Comme ci-dessus
	Installations de traitement des eaux usées	Fosses septiques traditionnelles 2 fosses pour les 2 bâtiments de toilettes publiques 1 fosse pour le bâtiment de prétraitement de poisson frais 1 fosse pour le hall de vente de poisson frais	1 unité (4 fosses au total)	Comme ci-dessus
	Autres	Réservoir de stockage d'eau 50t, 2 dépôts d'ordures	1 unité	Comme ci-dessus
	Travaux extérieurs	Revêtement : Revêtement de la route intérieure du site et de la partie non revêtue à l'avant des portes (Sur le site 1.437m ² , partie à l'avant des portes 1.040m ²)	1 unité	Comme ci-dessus

5. Note technique des discussions

Note Technique des Discussions

(Mission de l'étude de revue pour le Projet d'Extension du Port de Pêche Artisanale de Boulbinet en République de Guinée)

Sur la base du Procès-verbal des discussions sur l'étude de revue du Projet d'extension du Port de Pêche Artisanale de Boulbinet signé le 12 juillet 2007 entre le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, et de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger de la République de Guinée et la Mission de la JICA, l'équipe de consultants (ci-après désigné "Consultant") a poursuivi les discussions techniques portant sur le Projet précité jusqu'au 19 juillet 2007.

A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les points techniques essentiels tels que mentionnés ci-joints.

Fait à Conakry, le 18 juillet 2007

小柳康成

Mr. Yasunari KOYANAGI
Chef d'Equipe de Consultants
Mission de l'Etude de revue
Japon



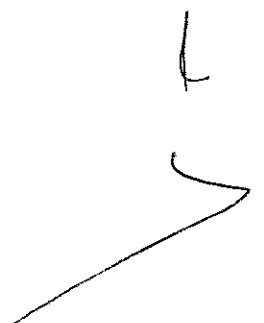
Mr. Amadou Teliel DIALLO
Chef du Cabinet du Ministère de la
Pêche et de l'Aquaculture
République de Guinée

Mr. Fode Aly CAMARA
Directeur Général du Port de Pêche
Artisanale de Boulbinet
République de Guinée

1. Les deux parties ont confirmé de nouveau les composantes du Projet convenues telles que présentées en Annexe 1 du Procès-verbal des Discussions de l'Etude de Revue signé le 12 juillet 2007 entre la Mission et la Partie guinéenne.
2. En ce qui concerne le ré-déménagement temporaire des utilisateurs qui sont revenus au Port de pêche artisanale de Boulbinet après leur départ temporaire, la partie guinéenne a affirmé qu'il s'achèvera avant le lancement de l'avis de l'appel d'offres. (Voir l'annexe I pour le programme de déménagement.) Le Consultant s'engage à informer la partie guinéenne de la date prévue pour le lancement au moins un mois à l'avance.
3. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a exprimé ses vifs souhaits à la Mission de revoir le plan de construction des bâtiments pour les activités connexes suivant les leçons tirées de la grève générale survenue pendant les mois de janvier et février 2007. (Voir l'annexe II)
4. En ce qui concerne le permis de construire et l'acquisition du terrain, la partie guinéenne a expliqué que le permis de construire obtenu est valable jusqu'à l'achèvement des travaux de construction et qu'il a été affecté au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture un terrain suffisant destiné à la réalisation des infrastructures additionnelles du Port de pêche artisanale de Boulbinet par le Décret portant le numéro 98/C36/PRG/SGG et par les Arrêtés portant les numéros 2006/1116/MUH/CAB et 2006/1116 MUH/CAB qu'ils restent valables.
5. Le Consultant a demandé à la partie guinéenne d'assurer les formalités rapides de l'arrangement bancaire entre la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) et une banque japonaise agréée. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture en a pris bonne note.

Annexes :

- Annexe I : Programme de déménagement des utilisateurs du Port de pêche artisanale de Boulbinet
- Annexe II : Souhaits de la partie guinéenne après la grève générale survenue en Guinée



Annexe I

LE PROGRAMME DE DEMENAGEMENT DES UTILISATEURS DU PORT ARTISANALE DE BOULBINET

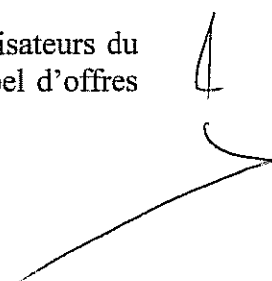
Etabli le, 17 juillet 2007

Ordre de priorité

- La construction des toilettes supplémentaires à Bonfi et à Téminètaye ;
- Le transport des containers à Téminètaye;
- Installation de points d'eaux ;
- Le transport des équipements de pêche à Téminètaye;
- Le transport des équipements des femmes fumeuses à Téminètaye ;
- L'enlèvement des kiosques, les hangars en dehors des centres de fumage, et des baraques ;
- Le départ des Services Administratifs (Marine Nationale, l'ANAM, Direction du Centre, Surveillance etc..).

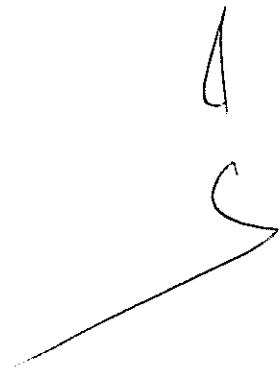

N°O	Activités à Réaliser	Sites de recasement	Etat et Période d'exécution	Responsabilité
01	La construction des toilettes	Téminètaye et Bonfi	déjà réalisée	MPA
02	Le transport des containers	Téminètaye	déjà réalisé	MPA
03	Installation de points d'eaux	Téminètaye et Bonfi	déjà réalisée	MPA
04	Le transport des équipements	Téminètaye	déjà réalisé	MPA/Utilisateurs
05	Enlèvement des kiosques et hangars	Téminètaye	déjà réalisé	MPA/Utilisateurs
06	Le transport des équipements des femmes fumeuses	Téminètaye	Un mois avant l'appel d'offres	Utilisateurs
07	Enlèvement des baraques	Téminètaye	Un mois avant l'appel d'offres	Utilisateurs
08	Le départ des services administratifs (Déconcentrés)	Téminètaye et Autres	Un mois avant le lancement des travaux	Service concerné

NB : Le Gouvernement Guinéen s'était engagé à achever le déplacement des utilisateurs du Port de Boulbinet vers les autres Ports de recasement avant le lancement de l'appel d'offres antérieurement prévu le 15 janvier 2007.



Les opérations de Déplacement ont bel et bien démarré en Décembre 2006, mais pour les raisons de grève générale en Guinée, ces opérations ont pris du retard et n'ont pu être achevées qu'en mars 2007.

Cette situation a amené les Autorités Japonaises à suspendre le projet pour une durée d'un an. Suite à cette suspension, les utilisateurs du port de pêche artisanale de Boulbinet ont demandé au MPA, l'autorisation de retourner à Boulbinet à leur propre frais pendant la période hivernale tout en s'engageant de libérer les lieux un mois avant le lancement de l'appel d'offres au Japon.



SOUHAITS DE LA PARTIE GUINEENNE
Après la grève générale survenue en Guinée

1) Concernant les bâtiments pour les activités connexes :

Le concept de base du projet a planifié un plan d'aménagement des bâtiments en bloc avec le toit et le plancher sans cloisonnement et propose que les aménagements internes soient réalisés par les utilisateurs.

Cependant, après les événements sociaux survenus dans le pays du mois de janvier au mois de février 2007, les utilisateurs ont compris la nécessité de sécurisation de leur biens et ont exprimé leur vif souhait au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de revoir le plan de construction de ces bâtiments.

En effet, pendant la grève générale quelques magasins temporaires des utilisateurs ont enregistré des cas de vols et de pillages. Pour éviter que de tels cas ne se répètent, il serait souhaitable d'envisager la mise en place de mesures préventives par le cloisonnement en brique de ces espaces avec la fixation des portes métalliques et des serrures à l'image des kiosques compartimentés réalisés au marché central de « NIGER » sis dans la commune de Kaloum par le Gouvernerat de la ville de Conakry.

L'aménagement de ces espaces par les utilisateurs va créer une autre installation anarchique : des baraques illégales, non harmonisée, une exploitation non conforme à l'objectif du projet avec des risques d'incendies.

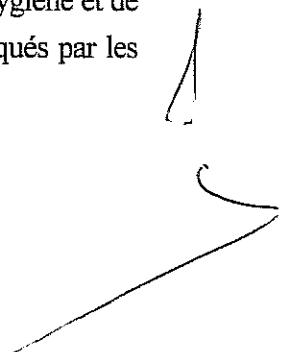
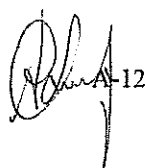
Le cloisonnement permettra à coup sûr de faciliter la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des conditions d'hygiène et de salubrité autour des installations.

Dans la gestion des espaces au sein des communautés de base, l'expérience prouve que tous les espaces libres sont d'une manière ou d'une autre occupés de façon anarchique. C'est toutes ces leçons qui amènent la partie guinéenne à solliciter le cloisonnement de ces bâtiments.

2) Le revêtement des espaces :

Le concept de base a prévu l'aménagement de certains espaces pour la réparation des barques et des filets de pêche sans tenir compte de leur revêtement.

La partie guinéenne a sollicité que le revêtement de tous ces espaces soit pris en compte par le projet pour permettre d'assurer le maintien des infrastructures dans les conditions d'hygiène et de salubrité en évitant ainsi les problèmes environnementaux qui pourraient être provoqués par les intempéries (boue et poussière).



La création de ces espaces non revêtus expose les utilisateurs du port aux problèmes de santé publique :

- Le soulèvement de la poussière pendant la saison sèche qui dure 6 mois en Guinée avec des températures allant jusqu'à 40°C.
- Pendant la saison des pluies également, la boue peut se former, ce qui pourrait rendre les lieux insalubres, même avec l'utilisation du gravier ou du granite. L'expérience a prouvé qu'en tirant le filet pour la réparation, il y a des risques d'entraînement de ces matériaux qui finiront par disparaître totalement.

La partie guinéenne a demandé à la partie japonaise de bien vouloir accepter d'envisager ces différents réajustements dans le plan d'exécution du projet pour satisfaire les inquiétudes des communautés de pêcheurs du port de pêche artisanale de Boulbinet.



A-13



6. Documents de référence

No.	Désignations	Sources/date de publication	REMARQUE
1	NOTE DE CONJONCTURE DE L'ECONOMIE GUINEENNE(No.71 Premier Trimestre 2007)	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN mai 2007	copie
2	TABLEAU DE BORD MENSUEL DE L'ECONOMIE GUINEENNE (No.33 MARS 2007)	Projet GIN/00012801• DPA/PNRCG, FINANSMENT GOUVERNEMENT avril 2007	dito
3	TABLEAU DE BORD MENSUEL DE L'ECONOMIE GUINEENNE (No.34 AVRIL 2007)	dito mai 2007	dito
4	PLAN D'ACTION MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE mai 2007	dito
5	NOTE TECHNIQUE A L'OCCASION DU PASSAGE DE LA MISSION FMI/BANQUE MONDIALE AU MINISTERE DE LA PECHE ET L'AQUACULTURE, 2007	MISSION FMI/BANQUE MONDIALE AU MINISTERE DE LA PECHE ET L'AQUACULTURE, 13 juillet 2007	dito
6	DECRETE (PORTANT RESTRUCTURATION DU GOUVERNEMENT)	14 mai 2007	dito
7	PROJET DE DECRET PORTANT ATTRIBUTIONS ET ORGANISATOIN DU MINISTERE DE LAPECHE ET DE L'AQUACULTURE	2007 (avant la signature)	dito
8	ARRETE CONJOIN PORTANT INTERDICTION D'EXPORTATION ET DE REEXPORTATION DES PRODUITS VIVRIERS, FORESTIERS DE L'ELEVAGE, HALIEUTIQUES ET PETROLIERS	MAEEEF, MPA, MCIPME, SGG No. A/032 25 janvier 2007 No. A/2007/13/5 10 avril 2007	dito
9	BULLENTIN STATISTIQUE DES PECHEES ANNEE 2004	M P A / OBSEREVATION NATIONAL DES PECHEES (ONP) 2006	donée(CD)
10	BANQUE CENTRALE / LETTRE CIRCULALIRE	(inconnu, janvier 1998)	copie
11	Aperçu des aides par d'autres pays donateurs et les organisations internationales	M P A 2006	donée
12	BUDGET DU MINISTERE DE LA PECHE ET L'AQUACULTURE	M P A / Gestion financière juillet 2007	dito
13	BUDGET DU PORT DE PECHE ARTISANALE DE BOULBINET	dito	dito
14	PORT DE PECHE ARTISANALE DE BOULBINET Résultats de comptes 2006 dito 2007 (janvier ~ avril)	POUR DE PECHE ARTISANALE juillet 2007	copie et donée(CD)
15	Réponses au questionnaire relatif au rapport de commencement	M P A juillet 2007	original

Note 1) MAEEEF : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS

2) MPA : MINISTERE DE LA PECHE ET L'AQUACULTURE

3) MCIPME : MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

4) SGG : SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT